

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **109 (1973)**

Heft 38

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

38

Montreux, le 7 décembre 1973

éducateur

1172

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif



Photo Doris Vogt



Hallo bricoleurs! Connaissez-vous l'extraordinaire colle avec SILVA? brigatex

«Mes spécialités sont les travaux de collages difficiles, la réparation et l'encollage de grandes surfaces, de revêtements de bois, de panneaux de fibre de bois et de tôles métalliques, la fixation de caoutchouc de joints dans les autos, etc. Mes collages résistent aux intempéries, à l'eau et aux acides, ils restent élastiques; j'adhère sans qu'il soit nécessaire de presser, ni de charger longtemps. Mettez-moi à l'épreuve!»
 Tube 32 g 1.60 Tube économique 100 g 3.50

blanco

«Ce n'est pas sans raison qu'on m'appelle la colle des bricoleurs, car je conviens particulièrement bien pour les travaux de bricolage, le bureau, l'école, la construction de modèles, dans le ménage, pour réparer les meubles, les jouets de bois, les tapisseries, etc. Je colle de façon irréprochable le papier, le carton, le bois, le liège, le cuir, les textiles. C'est pourquoi les enfants m'emploient avec plaisir!»

Flacon de 50 g 1.95 Flacon économique de 200 g 2.95

Flacons vides pour remplissage livrables par l'entremise de Blattmann + Co.
Ventes aux écoles par:
Ernst Ingold + Co.SA. Maison spécialisée pour art. d'écoles 3360 Herzogenbuchsee
Fabricant: Blattmann + Co. 8820 Wädenswil

Pour vos cours de **GÉOGRAPHIE** utilisez

LE CAHIER DE CARTES Muettes MON ATLAS (éd. Joke)

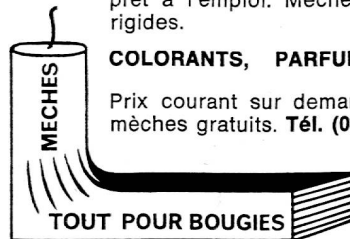
pour l'étude de la SUISSE Fr. 3.75
 pour l'étude de l'EUROPE Fr. 3.75
 Rabais de quantité.

Marcel  & Fils S.A.

Fournitures scolaires en gros 1920 Martigny Tél. (026) 2 21 58

Fabriquez vos **BOUGIES**

Vente de cires diverses dont abeilles, mélanges prêt à l'emploi. Mèches imprégnées, armées et rigides.



COLORANTS, PARFUMS, LAQUE, HUILES

Prix courant sur demande avec échantillons de mèches gratuits. Tél. (038) 25 32 08

SACO S.A., Case postale 100, 2006 Neuchâtel Dépt. MAPLA

Matières premières pour loisirs artisanaux.

Nous vendons également fils divers pour **tissage - macrame**

3 HOMES D'ACCUEIL

dans le Jura vaudois

Alt. 850 m.
 Jura-Rosalv Ballaigues

Alt. 650 m.
 Le Château de Montcherand

Alt. 1100 m.
 La Bessonnes Lignerolle

Camps de vacances

de 1 à 3 semaines pour enfants et préados de 8 à 15 ans
 Cours bibliques

Séjours de 2 à 8 mois

Programme scolaire

Enfants de 7 à 13 ans

Prix modérés

Bonne nourriture

Excellents cadres

S'adresser à la Fondation Le Grain de Blé, Messidor 7, Lausanne, tél. (021) 20 11 11

Joli CHOIX DE LIVRES - brochures - jeux

pour enfants de 5 à 15 ans

Pour le catalogue s'adresser aux Editions Fondation Le Grain de Blé, c.p. 100, 1012 Lausanne, tél. (021) 28 94 32

Sommaire :

ÉDITORIAL

Education permanente : le point 941

COMITÉ CENTRAL

Séance commune des comités
SPR, SLV et VSG 942
La SPR à Amersfoort 942

VAUD

Renouvellement
du comité cantonal 944
Bons et fidèles serviteurs... 944
Communiqués AVEPS 945

GENÈVE

Aspects de l'inspection dans
l'enseignement genevois (4) 946
Communiqué 946

NEUCHÂTEL

Entrevue entre le DIP et le comité
central 946
Comité central 947

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

JURA

Section jurassienne de la SBMEM 950
Comité SBMEM 952
Assemblée annuelle de la SJMG 952
SJMG, cours 954

VALAIS

Organisation de l'année scolaire 954

DIVERS

Indice des prix à la consommation 955
Équivalences de diplômes 956
Contrôle des films pour enfants 956

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale
445, 2001 Neuchâtel.

Éducateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges,
1093 La Conversion-sur-Lutry.

Administration, abonnements et an-
nonces : IMPRIMERIE CORBAZ
S.A., 1820 Montreux, av. des Planches
22, tél. (021) 62 47 62. Chèques pos-
taux 18 - 379.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 26.— ; étranger Fr. 35 —

Education permanente : le point

Le présent éditorial pourrait également s'intituler « Des difficultés de passer de la théorie à la pratique ».

La théorie

Le 3 mars 1973, une assemblée extraordinaire des délégués SPR ratifiait les propositions de la commission éducation permanente. Pour rappel, en voici les articulations essentielles :

- *Les formations actuelles doivent permettre l'accès à l'Université, moyennant un ajustement mais sans préalable.*
- *Les formations actuelles doivent permettre d'enseigner dans les différents cantons romands, moyennant, éventuellement, un mode complémentaire qui mène à l'équivalence.*
- *La formation de base passe par la maturité.*
- *Les enseignants participent à l'élaboration et à l'organisation des cours de perfectionnement.*
- *Possibilité de créer des groupes de travail autonomes.*
- *45 heures prélevées sur le temps d'école peuvent être consacrées, chaque année, au perfectionnement.*

Ces différents points ont fait l'objet d'une lettre adressée à la Conférence des chefs de département de l'Instruction publique de Suisse romande.

La pratique

En regard des revendications posées plus haut, tentons d'analyser la situation réelle des cantons romands. Vu la place qui nous est impartie, cette analyse sera schématique donc incomplète.

- *Seules les formations genevoise et neuchâteloise (avec complément) permettent l'entrée à l'Université et encore dans certaines facultés seulement.*
- *L'équivalence des formations est plus ou moins reconnue dans certains cantons romands. Toutefois, ce problème semble progresser et nous pourrions voir, dans un avenir pas trop éloigné, les cantons romands — à l'exception de Genève — s'entendre à ce propos.*
- *La formation de base est consécutive à l'obtention d'une maturité à Genève, à Neuchâtel (mat. pédagogique) et dans le canton de Vaud (deuxième voie).*
- *A la faveur de l'année longue, diverses organisations de perfectionnement ont vu le jour en Suisse romande. Dans deux cantons, Vaud et Neuchâtel, les enseignants participent à l'élaboration des programmes de formation continue par l'intermédiaire de commissions consultatives.*
- *La création de groupes de travail autonomes n'est encore qu'à ses balbutiements bien que des dispositions officielles la prévoient au moins à titre expérimental dans le Jura et dans les cantons de Vaud et Neuchâtel.*
- *Quant aux 45 heures, à ma connaissance, elles sont en vigueur dans le Jura et à Neuchâtel.*

Au vu de ce constat, on imagine aisément que le travail de la commission EP/SPR n'est pas facile et devra s'orienter vers la recherche de solutions pratiques applicables progressivement à l'ensemble des cantons romands.

F. Bourquin.

Séance commune des comités SPR, SLV et VSG

Cette séance désormais traditionnelle réunit les comités des trois grandes associations d'enseignants de Suisse : la SPR, le SLV (Schweizerischer Lehrerverein) et le VSG (Verein Schweizerischer Gymnasiallehrer ou en français SSPES). Notons que pour la première fois, le CARESP (Cartel romand des enseignants secondaires et professionnels) est représenté à cette séance. Elle est présidée par Jean-Jacques Maspéro et se déroule à Bienne.

Tour d'horizon des présidents

SPR

Il appartient à J.-J. Maspéro de faire un rapide tour d'horizon de l'activité 1973 de la SPR. Il relève notamment les préoccupations suivantes :

- coordination scolaire, surtout romande ;
- problèmes de réalisation pratique des objectifs de La Chaux-de-Fonds en éducation permanente ;
- les différentes manifestations passées ou à venir.

CARESP

M^{lle} Mischler de Lausanne trace un bref historique de son cartel. Elle relève notamment que cette organisation est très jeune (moins de deux ans) et que par conséquent elle se cherche encore. Ses structures ne permettent pas encore une véritable action concertée : il s'agit d'abord de faire collaborer des personnes, de discuter des problèmes, d'apprendre à mieux se connaître. Toutefois, le CARESP participe à toutes les commissions de coordination romande et à l'IRDP.

SLV

Hans Bähler brosse à grands traits l'activité et les problèmes de l'association alémanique :

- mise en place de nouvelles structures internes, jubilé du SLV (125 ans d'existence en 1974), difficultés intérieures avec une section qui se retire (Saint-Gall) ;
- étude du rapport « Mittelschule für morgen » généralement considéré négativement par les enseignants primaires, formation continue, coopération avec l'EDK dans le cadre des commissions pédagogiques (langue II et mathématique), école enfantine.

VSG ou SSPES

Le collègue Hublard résume les points d'activité de la manière suivante :

- sur le plan interne, recherche de structures permettant un meilleur

contact avec la base et une plus grande efficacité dans le travail. Une commission est chargée de présenter à ce sujet des propositions. Il ne s'agit pas d'ailleurs de créer de nouvelles associations concurrentes de celles qui existent actuellement mais de mieux coordonner les actions. Difficultés aussi avec la revue de la SSPES, difficultés financières bien entendu ;

- sur le plan externe, étude du rapport cité plus haut et synthèse des différentes positions. Travail fructueux avec le Centre de perfectionnement de Lucerne. Préparation de la prochaine semaine d'étude qui se déroulera à Montreux en 1975.

Ce dernier exposé suscite une large discussion sur les intentions de restructuration de la SSPES. M^{lle} Mischler et H. Bähler disent leur scepticisme.

A la recherche d'une meilleure coordination suisse

Ce point de l'ordre du jour est l'occasion de définir une meilleure coordination suisse entre les associations. Cette collaboration plus intensive est nécessaire face aux initiatives centralisatrices des autorités.

La SPR à Amersfoort

Le Stage d'études européen de la CMOPE (Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante — Siège à Morges) sur « les conséquences des réformes de l'enseignement pour les conditions de travail des enseignants » s'est tenu à Amersfoort (Pays-Bas) du 27 avril au 2 mai 1973. Les discussions ont surtout porté sur la participation des enseignants à la réforme visant au plein développement des élèves et non seulement à améliorer les résultats scolaires ou à réduire les dépenses. En fait, une réforme efficace exige la mise en œuvre de ressources importantes. Les travaux ont été suivis par 60 délégués des 12 pays européens qui ont participé au Stage d'études, ainsi que par des représentants de l'OCDE et du Conseil de l'Europe — qui a fourni une assistance financière — et de l'Unesco. La SPR était représentée par MM. Leresche et Badoux (SPV) et Rausis (SPval).

Dans son allocution d'ouverture, Pierre Laderrière, administrateur chargé des activités de l'OCDE, a examiné les prin-

Rapport sur l'enseignement secondaire de demain : la procédure de synthèse sera la suivante : avis des associations faitières, centralisation à KOSLO, avis de cette dernière en assemblée des délégués, transmission de la synthèse à l'EDK.

Les commissions EDK (suisses) et romandes de toute nature, officielles ou des associations ne font-elles pas double emploi ? Ne travaillons-nous pas aux mêmes tâches chacun de notre côté ? C'est semble-t-il le cas pour les commissions de mathématique et de la deuxième langue (commissions EDK) et pour les efforts des associations en matière de formation continue et d'éducation permanente.

Le principe de l'échange des délégués est admis.

A ce propos un débat s'engage sur le fait que la coordination limite la liberté du maître, notamment dans le choix des méthodes. D'autres font remarquer que l'efficacité de la coordination est quelquefois à ce prix.

FORMACO

Le temps passe et les réalisations manquent d'où une certaine impatience des quelques associations dont la SPR. Rappelons que FORMACO est l'organisme responsable de la construction d'un Centre de perfectionnement des enseignants dont le terrain a été acquis en 1971 en Gruyère.

C'est finalement l'appel à la patience dans un certain scepticisme qui prévaut en la matière. Les décisions qui seront prises prochainement éclaireront peut-être le débat.

Séance fructueuse où l'on sent naître progressivement un besoin plus affirmé d'une collaboration suisse des associations plus intense que par le passé.

FB.

principales conséquences des réformes actuelles de l'enseignement du point de vue économique. Il a mis l'accent sur la

division du travail afin d'utiliser les spécialisations disponibles, la modification des méthodes de travail (impliquant la multiplication des centres pédagogiques et une nouvelle conception des bâtiments), l'utilisation intégrée des différents moyens d'information, enfin l'amélioration de la formation pédagogique, au stade initial et en cours d'emploi. M. Laderrière a également rappelé le « rôle indispensable du maître », étant donné que les systèmes autodidactiques « n'ont pas encore fait leurs preuves ».

M^{me} Madsen, vice-présidente de l'Association des enseignants norvégiens a ensuite examiné les **effets de réformes de l'enseignement sur les enseignants**. M^{me} Madsen s'est demandée si l'on peut attendre des enseignants qu'ils acceptent les responsabilités de plus en plus lourdes qu'impliquent l'enseignement en équipe et l'école à plan variable. Elle s'est prononcée en faveur d'une réponse « harmonisée avec la formation des enseignants et leur préparation aux tâches qui les attendent. »

(Une école à plan variable réunit simultanément dans un vaste local plusieurs classes traditionnelles d'enfants d'âge différent pour un même genre d'activité.)

Max Morris, président de la National Union of Teachers of England and Wales, a présenté le thème : **Effets des réformes sur les conditions de travail à l'école**. Il a parlé surtout du relèvement de l'âge de sortie de l'école et du caractère polyvalent des enseignements primaire et secondaire. Ces changements compliquent la tâche de l'enseignement qui est « plus difficile que le public ne le pense », ainsi qu'il ressort de recherches récentes effectuées au Royaume-Uni. M. Morris a insisté tout spécialement sur le temps nécessaire à l'élaboration des programmes d'études, la conception de bâtiments appropriée aux nouvelles méthodes et les effets de la réorganisation sur le personnel.

Le rôle des organisations d'enseignants au regard des réformes a été exposé par Guy Georges, du Syndicat national des instituteurs de France. Il a estimé en particulier que les organisations doivent insister auprès des autorités pour qu'elles adoptent et appliquent des réformes bénéfiques, mais sans renoncer pour autant à l'indépendance qui leur permet de faire la critique de ces mêmes réformes. L'indépendance dont les organisations veulent jouir doit être clairement définie au regard des partis politiques afin qu'elles puissent jouer un rôle véritablement syndical au sein de la société.

Résumant les débats lors de la séance finale, John M. Thompson, secrétaire

général de la CMOPE, s'est efforcé de tracer les grandes lignes des questions qui intéressent les organisations d'enseignants sur le plan national et sur le plan international :

- Pour que les enseignants acceptent leurs responsabilités quant à la préparation des matériels scolaires, à leur perfectionnement sur le plan personnel, culturel et professionnel, et à leur participation accrue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique éducative, **il faudra plus de temps et, partant, plus d'argent.**

- L'utilisation de « paraprofessionnels » et d'« auxiliaires » (documentalistes techniciens en audio-visuel, etc.) fait souvent penser que le rôle de l'enseignant est diminué ou remis en question. Il est donc nécessaire de donner une définition plus claire de ce qu'est ou devrait être ce personnel — et peut-être aussi de modifier en conséquence la terminologie employée pour éviter tout malentendu.

- On ne tient pas suffisamment compte de l'élément fatigue dans la fixation des horaires des enseignants. Le public sous-estime souvent la nature complexe des programmes d'enseignement, la diversité des milieux auxquels appartiennent les élèves d'une même classe et l'importance de la coopération avec les parents et la communauté. L'horaire scolaire est calculé en heures de classe et les vacances sont considérées comme des loisirs pour les enseignants. Un effort considérable doit être fait dans le domaine des « relations publiques » pour que la réforme de l'enseignement devienne une réalité.

- Les organisations d'enseignants doivent parvenir à équilibrer leurs activités tant sur le plan pédagogique que sur le plan corporatif.

Les représentants des enseignants devraient avoir toute latitude pour participer à la recherche et à l'élaboration de la politique éducative et être rétribués lorsqu'ils remplissent ce rôle important à l'échelon national et sur le plan international.

Chaque exposé fut suivi d'une réflexion en groupe. Voici la synthèse du groupe auquel appartenaient les délégués SPR, groupe présidé par A.-G. Leresche.

I Coût de l'école

- Le groupe a estimé qu'il convenait de privilégier le contenu du système éducatif et non sa rentabilité.

- Les économistes semblent essentiellement préoccupés des besoins de la société au service de laquelle ils sont. Les enseignants ont au contraire le souci majeur de l'intérêt des élèves.

- Il a semblé souhaitable que les innovations fassent l'objet d'expériences préalables accompagnées des crédits nécessaires à la mise en place des moyens matériels et humains.

Conclusion : la préoccupation des éducateurs est d'accorder l'absolue priorité aux problèmes pédagogiques, le coût des réalisations devant dans tous les cas leur être subordonné.

II Analyse scientifique des résultats scolaires

- Plusieurs membres du groupe ont contesté le caractère scientifique de l'analyse des résultats scolaires. Si, cependant, certaines acquisitions de connaissances peuvent être mesurées, d'autres aspects de la formation, tels que l'acquisition de l'esprit critique, la capacité de juger, ne peuvent être déterminés scientifiquement selon des critères de rendement éducatif, l'objectif des enseignants étant l'épanouissement de l'enfant, la formation de l'homme et du citoyen. L'évaluation scientifique systématique pourrait conduire à une certaine forme de citoyen « normalisé » dont nous devons nous défendre.

Conclusion : les enseignants ont à rechercher l'évaluation la plus juste des résultats scolaires tant au point de vue quantitatif que qualitatif.

III Emploi des auxiliaires

- Le groupe de travail a souhaité que soit levée l'ambiguïté de l'emploi de ce vocable, **auxiliaire** ne pouvant jamais être considéré dans le sens de **professeur suppléant** ou **remplaçant**.

- Par contre les auxiliaires humains apparaissent nécessaires pour l'accomplissement de tâches non spécifiquement enseignantes :

- Personnel administratif compétent ;
- Personnel technique pour laboratoires et emploi des médias.

Par ailleurs, les **bibliothécaires** documentalistes ayant reçu une formation analogue à celle des enseignants apparaissent **indispensables** dans les établissements du second degré.

IV Les moyens à donner aux enseignants

- L'évolution de la société et des tech-

niques, l'acquisition de connaissances extra-scolaires des élèves, l'apparition de nouvelles tâches administratives, de communication (par exemple relations avec les parents) et d'une manière générale d'ouverture de l'école sur le monde extérieur, ont accru considérablement les charges effectives qui pèsent sur les enseignants.

- Afin d'en limiter les effets, le groupe considère comme indispensable : d'alléger le temps de service d'enseignement des maîtres pour leur permettre notamment de parfaire leur culture personnelle ; d'incorporer la formation continue dans le temps de travail (le remplacement des maîtres en formation continue devant être assuré valablement, par exemple « Titulaires remplaçants »).

V Effectifs des classes

- Le groupe préconise la constitution d'**effectifs** qui ne dépasseraient pas en moyenne **24** élèves par classe, nombre qui facilite les subdivisions en 2, 3 ou 4 groupes et qui permet : une atmosphère de travail améliorée ; des rapports enseignants-enseignés facilités ; la possibilité de dispenser un enseignement de soutien aux élèves en difficulté ; un accueil très favorable des parents.
- Mais il reconnaît que l'effectif peut être très variable selon la nature de l'enseignement dispensé (cours magistraux, conférences ou travail d'équipe).

VI Journée scolaire à horaire prolongé

- Le groupe a reconnu la nécessité dans de nombreux cas de prolonger la durée de présence des élèves dans l'établissement scolaire afin de corriger certaines inégalités sociales. Ce temps supplémentaire peut être réparti entre « travail indépendant », activités socio-éducatives...
- Un personnel qualifié devra être spécialement formé afin d'assurer la responsabilité correspondant à ces nouvelles tâches.
- Dans la période transitoire, des maîtres pourront être appelés à participer à de telles activités, mais ces services devront, soit être inclus dans leur horaire normal d'enseignement, soit rémunérés en supplément.
- Ces services ne pourront en aucun cas être imposés aux intéressés.

VII Objectifs, planification et rôle des organisations d'enseignants

- Dans plusieurs pays des expériences en matière d'innovation sont actuellement menées. Certaines, très limitées, semblent donner de bons résultats lorsque des moyens matériels appropriés ont été mis en place.
- Le groupe a pensé qu'il convient d'attendre les conclusions définitives des **expérimentations**, avant d'en accepter la **généralisation**.
- Le rôle des organisations d'enseignants consistera essentiellement à intervenir à tous les niveaux de l'élaboration et des discussions qui **précéderont** les décisions définitives, lesquelles reviennent aux autorités administratives et politiques.
- Les interventions des associations d'enseignants doivent être étendues à d'autres plans :
 - a) défense des salaires et des conditions de travail ;
 - b) contrôle efficace de la situation administrative des adhérents.

- Le point délicat est de savoir jusqu'où doit s'étendre l'action syndicale et à partir de quel moment elle doit laisser prendre au politique la responsabilité des études menées conjointement.
- Le groupe pense que cette limite est **variable** selon les objets de l'étude mais que l'action des syndicats ne doit pas cesser, **même** lorsqu'une décision politique est prise. Dans ce cas elle agira en organe de **contrôle** et de **contestation**.

En conclusion : les organisations d'enseignants

- doivent conserver leur indépendance face à l'autorité ;
- doivent être informées de tout problème touchant à l'éducation ;
- elles interviennent aussi longtemps que les objectifs qu'elles estiment **justes** ne sont pas **atteints**.

A.-G. Leresche, Président, (Suisse)

A.H. Crocker, Rapporteur, (Grande-Bretagne)

Jacques Fournier, Rapporteur, (France)

Vaud

Renouvellement partiel du Comité cantonal

Au congrès de mai 1974, cinq membres de l'actuel CC parviendront au terme de leur mandat.

Nous encourageons les sections à entreprendre sans tarder des démarches auprès des collègues de leur district, en vue d'assurer la relève.

CC.

Bons et fidèles serviteurs...

Ci-dessous, et in extenso, l'argumentation juridique à la base de la lettre du Conseil d'Etat au CC SPV, parue dans l'« Educateur » numéro 28 sous le titre : « La loi, c'est la loi ».

Rappelons pour mémoire que le CC était intervenu auprès du Conseil d'Etat (suite à la motion Reichenbach) en vue de permettre à nos collègues ayant été au chômage dans les années 1933-1945, de prendre leur retraite à l'âge facultatif.

JF.

Lausanne, le 18 avril 1973.

Requête Société pédagogique vaudoise — Instituteurs brevetés de 1933 à 1945

1. Par lettre du 1^{er} mars 1972, la Société

pédagogique vaudoise a exposé en bref ce qui suit :

a) Il découle de l'article 24 LCP que l'instituteur a la faculté de prendre sa retraite dès l'âge de 57 ans avec une pension maximum (60 % s'il compte 35 années d'assurance).

b) Plusieurs instituteurs ont atteint l'âge de 57 ans sans pouvoir bénéficier de cette pension complète, faute d'avoir 35 années de service.

c) En effet, étant donné le chômage généralisé qui sévissait alors, les brevetés sortis de l'Ecole normale entre 1933 et 1945 sont parfois restés une ou plusieurs années sans travail autre que de courts remplacements.

d) Par ailleurs les intéressés, lors de leur entrée à l'Ecole normale, ont dû prendre l'engagement de tenir une classe pendant trois ans au moins sitôt le brevet obtenu.

e) Cette obligation d'être en tout temps à disposition du Service de l'enseignement primaire devrait aujourd'hui permettre d'accorder à tous les intéressés la possibilité de prendre leur retraite dès 57 ans avec

une pension maximum quelles que soient leurs années d'assurance.

2. Le problème ainsi posé a été soumis au Service de justice ; le sous-signé en a exposé récemment les éléments à la commission d'experts chargée de réviser la LCP ; comme la question soulevée était de portée générale, il vous intéressera de savoir que les experts sont, sur le principe, d'accord avec cette réponse.
3. L'article 24 alinéa 1 LCP n'a pas la portée que lui prêtent les requérants. Autrement dit, il ne crée pas un **droit**, pour les instituteurs ou les fonctionnaires de police, à prendre leur retraite à 57 ans révolus avec une pension maximum. Au contraire, le législateur a envisagé expressément l'hypothèse inverse, en introduisant une seconde règle de cette teneur : « S'il ne compte pas 35 années d'assurance, la pension est réduite conformément à la règle figurant au bas du tableau I ». Il s'ensuit que seules peuvent prétendre à une pension maximum les personnes qui réalisent cette double condition : 57 années d'âge et 35 années d'assurance.
4. Lors du transfert dans la CPEV (avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1948) des personnes jusqu'alors affiliées à une autre institution de retraite, la faculté a été donnée à chacune de racheter des années d'assurance conformément au tableau II. L'article 115 a précisé que cette faculté devait être exercée dans les douze mois dès la promulgation de la loi. Si donc les requérants avaient entendu pouvoir partir à 57 ans avec une pension complète, ils auraient dû utiliser la faculté de l'article 115 LCP. Leur requête prouve qu'ils n'en ont pas usé.
5. Si les intéressés avaient à l'époque exposé cette situation à leur Etat-employeur, celui-ci aurait-il participé à ce rachat ? Je laisse la question ouverte. A vrai dire, le cas des instituteurs n'était pas isolé ; il existe en effet d'autres personnes qui, en raison du chômage, n'ont pas pu entrer dans l'administration ou dans l'enseignement dès leur certificat d'apprentissage ou leur brevet obtenus. On peut vraisemblablement penser qu'à l'époque le Conseil d'Etat aurait hésité à participer à un rachat en faveur des seuls instituteurs, en raison du précédent qu'il aurait ainsi créé.
6. Les requérants invoquent à vrai dire l'obligation particulière à laquelle

sont soumis ceux qui entrent à l'Ecole normale, savoir la signature d'un engagement « de desservir une école publique dans le canton pendant trois ans au moins depuis l'obtention du brevet de capacité ».

Un tel engagement a été inscrit pour la première fois dans le règlement du 10 mars 1922 pour les Ecoles normales du canton de Vaud (art. 33 d) ; il a été repris dans le règlement du 27 septembre 1932 (art. 31 al. 1), puis dans celui du 1^{er} octobre 1937 (art. 31 al. 2) puis enfin dans celui du 15 mars 1946 (art. 31 al. 2).

L'engagement juridique d'une personne de faire quelque chose (ou de s'en abstenir), de quelque nature qu'il soit implique une contre-prestation. Appliqué au cas particulier, ce principe conduit à cette règle : l'obligation de desservir une école publique pendant trois ans est la contre-prestation à la formation reçue à l'Ecole normale presque entièrement aux frais de l'Etat (en effet, les écolages ne couvrent que partiellement ces frais). Mieux encore, la règle peut être exprimée dans cette double proposition :

— la prestation de l'Etat est d'accepter à l'Ecole normale et d'y instruire des jeunes gens et des jeunes filles jusqu'au brevet obtenu ;

— la contre-prestation est l'engagement des jeunes brevetés de fonctionner pendant trois ans au moins dans une école publique. En l'espèce, l'Etat de Vaud a formé institutrices et instituteurs de 1933 à 1945 ; par là même il a fourni sa prestation de manière exhaustive.

7. Il est évident que l'Etat, en demandant la signature d'un tel engagement, n'a pas entendu **garantir** à chaque breveté un poste dans l'enseignement primaire ; dans la période difficile de chômage qui a précédé la guerre de 1939, nombreuses sont les personnes qui ont désiré obtenir un poste comme fonctionnaire et ont dû attendre une ou plusieurs années pour être nommées ; on cite des mises au concours qui ont provoqué jusqu'à une centaine de candidatures ; dans l'enseignement primaire, la situation était analogue, compte tenu du fait qu'en raison de la diminution de la population enfantine, le nombre des postes était plutôt stable.

8. En résumé :

a) Premièrement, il faut rappeler que l'article 28 alinéa 1 LCP ne crée pas un droit pour l'intéressé de partir à 57 ans avec un taux maximum de

pension ; si bien que la question soulevée par les requérants devrait se poser uniquement pour les personnes qui, à 60 ans, n'ont pas encore atteint le taux maximum de leur pension ; étant en outre précisé qu'en application de l'article 22 alinéa 2, l'autorité de nomination a la faculté, avec l'accord de l'intéressé, de le maintenir en fonction d'année en année, mais au plus tard jusqu'à 63 ans révolus (si cette dernière faculté est utilisée, tous les brevetés des années 1933 à 1945 pourront prendre leur retraite avec une pension complète).

b) Secondement, l'engagement souscrit lors de l'entrée à l'Ecole normale ne constitue nullement une obligation, pour l'Etat, de fournir un poste dès l'obtention du brevet ; il s'agit au contraire, pour l'Etat de Vaud qui assume à grands frais la formation du corps enseignant primaire, de s'assurer pour une période extrêmement brève les services de ceux qu'il a ainsi formés, au titre de contre-prestation.

Le chef du Service de justice :

André Martin.

Communiqué AVEPS

Ski nocturne

Entraînement slalom.

Lieu : Sainte-Croix-Les Rasses — Piste éclairée — Skilift.

Dates : Lundis 7 et 14 janvier 1974. Vendredis 11 et 18 janvier 1974.

Rendez-vous : au bas de la piste éclairée à 19 h. 45.

Prix : Fr. 6.— (skilift), forfait pour la soirée.

Assurance : facultatif, Fr. 15.50 pour les 4 soirs. **Important :** l'entraînement est dirigé par des spécialistes.

Inscriptions et renseignements : auprès de M. EGGER, rue Centrale 6, 1450 **SAINTE-CROIX**, jusqu'au jeudi 3 janvier 1974.

En cas de doute (condition d'enneigement, temps) téléphoner au : (024) 61 43 42.

Rédacteur de la rubrique vaudoise
Jean FLUCK, Valmont 1, 1010 Lausanne, tél. (021) 32 02 84.

Aspects de l'inspection dans l'enseignement primaire et enfantin genevois (4)

Après trois articles consacrés au questionnaire de la SPG sur cette question, il nous paraît opportun de préciser certains points et quelques-unes de nos intentions.

On se souvient, en effet, qu'après avoir reçu quelque 70 questionnaires en retour (plusieurs nous sont parvenus depuis le début de cette année scolaire) nous avons finalement opté pour une publication fractionnée des remarques recueillies. C'est ainsi qu'à propos de chaque rubrique — il y en a huit en tout — nous avons, en groupe, essayé de dégager certaines lignes de force et de les sérier à partir des remarques les plus conformes à la situation actuelle, pour terminer par celles qui la remettent le plus fondamentalement en cause, ou inversement.

Cette manière de faire nous a paru la mieux adaptée à nos objectifs ; il s'agissait, pour nous, non pas de conduire une enquête à valeur scientifique aboutissant à des évaluations statistiques irréfutables et des conclusions sans équivoque, mais de donner la parole aux enseignants sur un sujet auquel aucun d'eux ne peut rester indifférent.

Cette possibilité de s'exprimer a été exploitée au-delà de ce que nous espérons ; le questionnaire impliquait une réflexion en groupe et il est certain que ce mode de faire n'est pas particulièrement aisé compte tenu des obligations des uns et des autres.

Ceci dit, il convient de préciser que la fonction telle qu'elle est apparue — parfois de manière contradictoire — et telle qu'elle est ressentie par nos collègues peut faire l'objet d'éclairages nouveaux et que nous ne saurions considérer le tableau que nous dressons comme achevé.

D'une part, la confrontation d'idées telle qu'elle se manifeste au travers des questionnaires recueillis peut provoquer de nouvelles réflexions.

D'autre part, des suggestions peuvent être suscitées non pas à partir de la réalité vécue, à Genève, mais par des apports extérieurs.

Le dossier reste largement ouvert.

Pour l'instant, et ceci dès les prochains numéros de l'« Educateur », nous pour-

suivrons ce travail de dépouillement dans la ligne choisie.

Pour la commission :
R. Grob.

Communiqué

Connaissez-vous l'étrange et délirant pays de

GENOUSIE ?

C'est la contrée que nous propose de visiter l'ÉCHO DE VERNIER dans son charmant THÉÂTRE DE POCHE DES RANCHES.

Sous la férule du bouillonnant René Habib, les comédiens de l'Echo présentent une pièce de Obaldia où la fantaisie le dispute à l'humour noir, la logique au surréalisme. Mêlant subtilement sa-

tire, tendresse, poésie et lucidité, Obaldia se moque de l'heure, fige le temps, plonge dans les pensées les plus secrètes de ses personnages, se fait un plaisir de mélanger l'avant et l'après. Une comtesse volubile, une rose cadavre, un poète et une étrange étrangère, des dialogues parfois délicieusement incompréhensibles dans une langue chaude et vibrante, voilà la pièce ; le tout dans un décor conçu avec ce même souci de qualité et de travail bien fait qui animent tous les membres de l'Echo de Vernier — dont bon nombre sont des enseignants, est-il besoin de le rappeler.

Il faut aller voir GENOUSIE, c'est un spectacle de rêve et de réalité où l'un pourrait bien être l'autre.

Représentations à 20 h. 30 les mercredis 5 et 12 décembre, jeudis 6 et 13 décembre, vendredis 7 et 14 décembre, samedis 8 et 15 décembre.

Rédactrice de la rubrique genevoise :
Liliane Urben, Chemin du Renard 44,
1211 Le Lignon. Tél. 022 / 44 87 57

Neuchâtel

Entrevue entre le DIP et le comité central

Commission de la section préprofessionnelle

Comme son nom l'indique, la section préprofessionnelle a la charge de préparer ses élèves aux écoles d'apprentissage. De nombreux maîtres de 4^e année ont constaté que le passage n'était pas toujours des plus harmonieux, aussi la SPN, par son Comité central, demanda, il y a quelques années déjà, la formation d'une commission chargée de la révision des programmes préprofessionnels. Cette commission, présidée par M. Philippe Zutter, déposera son rapport avant la fin de 1973.

Equipes de direction des Centres multilatéraux

Selon les conclusions de la commission d'intégration et par arrêté gouvernemental, l'équipe de direction d'un centre multilatéral est composée en principe de trois personnes dont l'une issue de la section préprofessionnelle. Le Comité central

constate que ce schéma n'est guère respecté et s'en étonne. Le chef de l'enseignement secondaire relève tout d'abord que certains centres se trouvent déjà dans la légalité ou n'en sont que peu éloignés. Pour les autres, M. Vuilleumier parle de situations acquises antérieurement mais déclare que le DIP veillera à ce que les nouvelles structures soient progressivement mises en place dans tout le canton.

Retards dans l'accomplissement de tâches administratives relatives à l'orientation scolaire

Le chef de l'enseignement primaire regrette que certains membres du corps enseignant ne respectent pas les délais fixés. Il signale que des négligences peuvent avoir des conséquences désagréables pour les parents d'élèves. Les membres du Comité central reconnaissent que les tâches administratives entrent également dans le « cahier des charges » du

maître mais déplorent que, parfois, en ce qui concerne l'orientation scolaire, les exigences bureaucratiques aillent à l'encontre de son travail pédagogique.

Statuts du corps enseignant

Quelques litiges récents remettent ces fameux statuts à l'actualité. Citons pour mémoire l'affaire de Boudry (mésentente entre commission scolaire et quelques collègues) et l'affaire de La Chaux-de-Fonds (malentendu entre le service de l'enseignement primaire et le corps enseignant). Ces faits, et d'autres plus bénins tels que ceux relatés plus haut, incitent M. François Jeanneret, chef du DIP, à se déclarer favorable à une reprise des discussions, concernant les statuts du corps enseignant, entre le département et la SPN afin que soient définies les limites des droits et des devoirs entre employeurs et employés.

G. R.

arbitral de la VPOD contre la décision du Secrétariat fédératif d'exclure la SPN du nombre de ses sections, dans les termes suivants :

«... Des négociations ardues se sont engagées entre les deux parties afin de résoudre ce différend. Or le 22 juillet, elles connaissaient un épilogue brutal. Le secrétariat fédératif nous communiquait sa décision unilatérale de ne plus reconnaître la SPN comme l'une de ses sections. Dès lors, les affiliés ont été considérés comme des membres individuels... Nous recourons auprès de votre Tribunal arbitral. Nous demandons que notre recours, jusqu'au terme de vos délibérations, ait un effet suspensif quant aux mesures prises par le Secrétariat fédératif à l'encontre de la SPN.»

L'instance, ainsi requise, a accepté d'assumer son rôle. Mais dans l'attente de sa décision, comment situer notre

position à l'égard du syndicat, comment entre autres établir un budget et quel rôle attribuer à la commission dûment nommée? Réunis en séance commune, les membres du Comité central et les présidents de section ont considéré qu'il fallait d'abord demander confirmation au Secrétariat de l'effet suspensif mentionné dans la lettre ci-dessus. Dans l'attente de cette réponse — qui déterminera le montant des cotisations 1974 — **il a été décidé de surseoir à l'Assemblée des délégués d'automne qui sera convoquée ultérieurement.**

Le Comité central représentera la SPN devant le Tribunal arbitral mais la commission, présidée par M. François Bourquin, demeure plus que jamais l'interlocuteur direct du Secrétariat fédératif de Zurich.

G. R.

Comité central

Affaires syndicales

Cotisations — Assemblée des délégués

Le 29 octobre 1973, le Comité central adressait un recours auprès du Tribunal

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise :

Jean-Pierre Mischler, 2105 Travers, tél. 038 / 63 22 38

Ville de La Chaux-de-Fonds Ecole primaire

MISE AU CONCOURS

La Commission scolaire de La Chaux-de-Fonds met au concours le poste de

directeur(trice) adjoint(e) de l'école primaire

— **Exigences :** Formation pédagogique.
Expérience de l'enseignement.
Goût de l'animation et de la recherche pédagogiques.
Intérêt pour les relations humaines.
Sens de l'organisation.

— **Obligations et traitement :** Légaux

— **Entrée fonction :** A convenir

Pour tous renseignements, les candidats sont priés de s'adresser à M^{lle} Françoise Theurillat, directrice de l'école primaire, rue de la Serre 14, tél. (039) 23 14 21.

— Formalités à remplir avant le 19 décembre 1973 :

1. Adresser une lettre de candidature avec curriculum vitae et pièces justificatives à M^{lle} Françoise Theurillat, directrice de l'école primaire, rue de la Serre 14, 2300 La Chaux-de-Fonds.
2. Informer simultanément de l'avis de candidature, le Département de l'instruction publique, service de l'enseignement primaire, case postale 771, 2001 Neuchâtel.

La Chaux-de-Fonds, le 27 novembre 1973

La Commission scolaire

Nouveau!
Série CD



Compas d'écoliers Kern en étuis extraforts de matière plastique

Les avantages des nouveaux étuis de compas en matière plastique dure sont nombreux: ils supportent un traitement peu soigneux, ils ont une surface insensible aux souillures, leur fermeture est simple et sûre, ils ne glissent pas sur une table à dessin inclinée. Voilà donc les précieux instruments de dessin à l'abri!



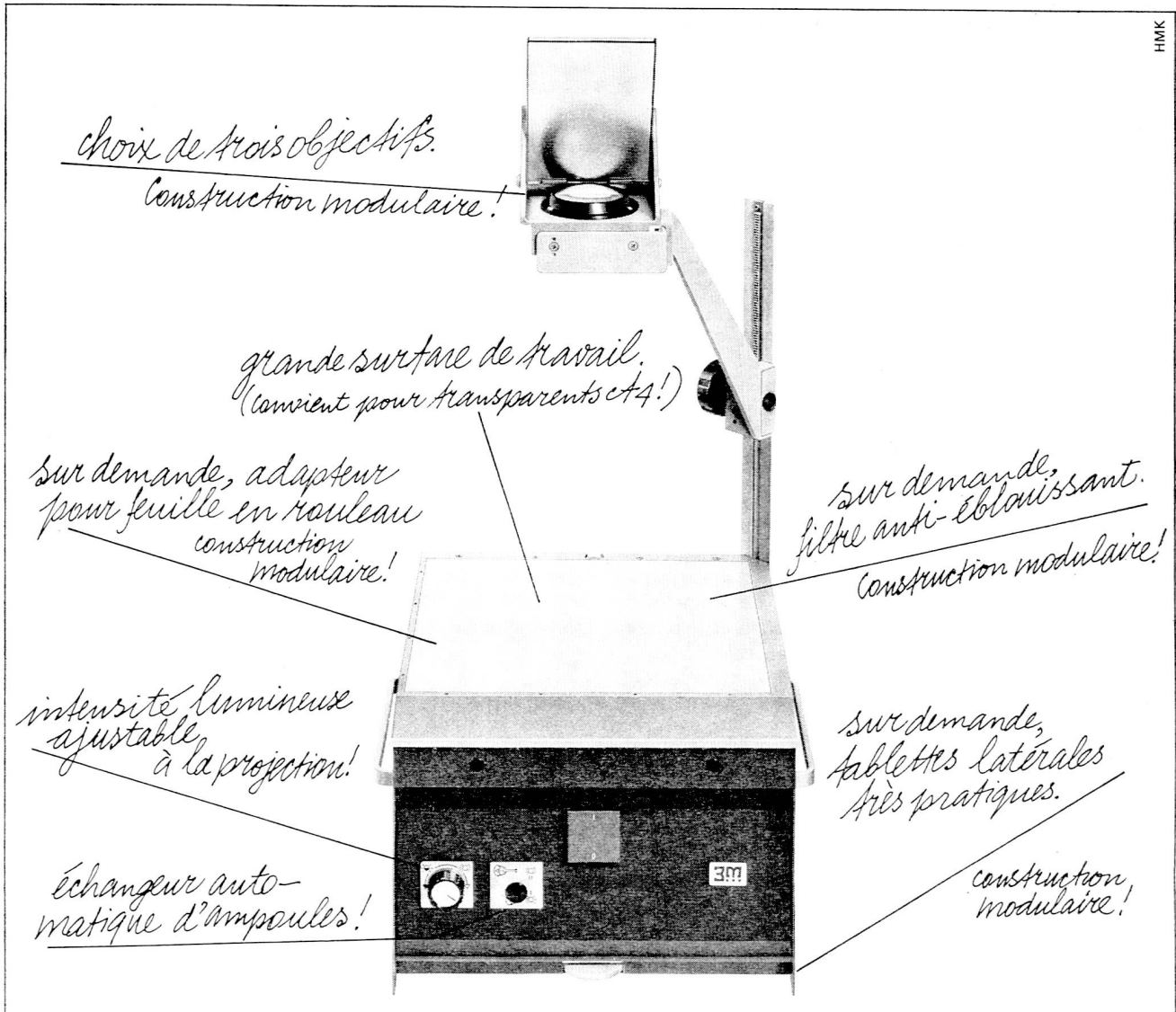
Kern & Cie S.A., 5001 Aarau
Usines d'optique et
de mécanique de précision
Téléphone 064 251111

Les compas Kern sont en
vente dans tous les
magasins spécialisés.

Veillez m'envoyer pour mes élèves _____ pros-
pectus en couleurs des nouvelles boîtes de
compas CD pour écoliers.

Nom _____

Adresse _____



Enseignement vivant par rétro-projection en lumière ambiante.

(ce qui fait du rétroprojecteur en lumière ambiante 3M 499 l'auxiliaire idéal pour écoles)

3M propose une gamme diversifiée de rétroprojecteurs en lumière ambiante. Pour l'enseignement, le modèle 499 illustré ici convient remarquablement bien. Par sa grande surface de travail (287x287 mm, convenant donc pour transparents A4) et sa construction modulaire. Une réalité s'exprimant par trois objectifs au choix (normal à focale 355 mm / 317 mm à 3 lentilles / grand-angulaire 290 mm à 2 lentilles) et la possibilité d'utiliser — ou compléter ultérieurement — un filtre anti-éblouissant, un adaptateur de rouleau ou des tablettes latérales. Par ailleurs, l'appareil est d'un maniement très simple, d'un fonctionnement sûr et il n'exige aucun entretien. L'ouverture du boîtier coupe automatiquement l'alimentation en courant... et une défaillance de l'ampoule ne pose plus de problème: un dispositif automatique permet — en un instant — de mettre en place l'ampoule de réserve logée dans l'appareil. 3M organise régulièrement des démonstrations à l'intention du corps enseignant — avec confection et développement de documents transparents. La participation est, cela va de soi, gratuite et sans engagement. Il suffit d'envoyer le Coupon.

3M

pour l'information dynamique

COUPON

(A adresser à: 3M (Switzerland) SA, Räfelstrasse 25, case postale, 8021 Zurich, téléphone 01 35 50 50)

- Veuillez m'envoyer votre documentation sur la rétroprojection 3M en lumière ambiante.
- Veuillez m'envoyer votre affiche en couleurs indiquant comment confectionner des transparents colorés.
- Je voudrais participer à une démonstration pour confection de transparents.

J 12-73-2

Nom/Prénom _____

Rue/No _____

NP/Localité _____

Téléphone _____

Section jurassienne de la SBMEM

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE, MERCREDI 13 JUIN 1973.
14 H. 30, AULA DE L'ÉCOLE SECONDAIRE, MOUTIER.

Partie administrative**1. Bienvenue**

Présidence : M. Roland Gurtner.
Présents : 36 membres et invités.
M^{me} Ribordy adresse quelques mots à l'assemblée au nom du Conseil municipal.

M. Paul Müller apporte les salutations du comité cantonal. Tout comme l'oratrice précédente, il a fait une allusion directe à l'événement tragique qui a occasionné le renvoi de notre assemblée, primitivement prévue pour le 23 mai. Il réitère également ses sincères condoléances à notre président. En outre, il appelle ses collègues à se rendre nombreux aux urnes, afin d'assurer le maximum de chances à la nouvelle loi sur les traitements lors de la votation du 1^{er} juillet.

Adjonction d'un 9^e point à l'ordre du jour :

— Nominations statutaires.

2. Procès-verbaux de l'assemblée générale ordinaire et de l'assemblée générale extraordinaire

Ils ont paru intégralement dans la presse corporative, « Ecole Bernoise » et « Educateur ». Ils sont approuvés.

3. Mutations et anniversaires

Démissions :

Marquis Jeanne, Delémont.
Flury-Meusy Jeanne-Marie, Moutier.

Admissions :

M^{me} Salomon, Bienne.
Jutzeler Jacqueline, Bienne.
Farine Andrée, Malleray.
Jobé Elise, Malleray.
Broglin Françoise, Tramelan.
Juillerat Andrée, Tramelan.

Anniversaires :

Domont Madeleine, Bienne, 25 ans d'enseignement.
Moeckli Jean-Pierre, Delémont, 25 ans d'enseignement.
Wille Jean, St-Imier, 25 ans d'enseignement.

Décès :

Billieux Germain, maître à l'École secondaire de Courrendlin.

4. Comptes et rapport des vérificateurs

Bilan au 25 avril 1973

En caisse	Fr. —.—
CCP	Fr. 903.70
Banque (Carnet d'épargne)	Fr. 579.95
Total	Fr. 1483.65
Passif	Fr. —.—
Fortune nette	Fr. 1483.65

Résultat d'exploitation

Fortune nette au 30.4.1972.	Fr. 1424.60
Fortune nette au 25.4.1973.	Fr. 1483.65
Augmentation de fortune	Fr. 59.05

Les comptes ont été vérifiés par MM. Pauli et Perrenoud. Décharge est donnée au caissier.

5. Rapport de la Commission SBMEM Jura pour la formation continue

M. Joly donne lecture d'un petit rapport préparé par M. Jean Michel, président de ladite commission. Cette dernière a tenu 5 à 6 séances. L'activité a été essentiellement absorbée par la recherche de propositions de cours pour la période de l'année longue. Ceux-ci ont tous connu le succès. La commission se réunira prochainement pour établir le choix des cours de l'année 1974-1975.

6. Rapport du délégué à CIRCE II

M. Charles Amman, de Bienne, rappelle tout d'abord que c'est avec un optimiste modéré qu'il a accepté sa nomination à CIRCE II. En effet, après le climat euphorique qui avait accompagné les premières initiatives de coordination scolaire sur les plans suisse et romand, un refroidissement s'était manifesté, principalement à la suite des votes négatifs des cantons de Berne et de Zurich à propos du concordat. M. Amman ajoute encore que ce mandat n'est pas sans difficultés puisqu'il s'agit de coordonner les plans d'études des classes de 5^e et 6^e années de scolarité, c'est-à-dire deux degrés pour lesquels les organisations scolaires des cantons concernés commencent de diverger sensiblement.

Puis M. Amman rassure ses collègues en déclarant fermement que la coordination ne doit en aucun cas porter atteinte à la traditionnelle liberté dont jouissent les enseignants du Jura. Car, selon lui,

l'attrait de la profession n'est pas dû uniquement au salaire, mais aussi aux responsabilités et à la marge de manœuvre laissées aux maîtres. A CIRCE I, sous l'influence de certains cantons centraliseurs, des options contraires à ce principe avaient été prises. A CIRCE II, il conviendra donc de veiller au grain : un plan ne doit jamais devenir un programme contraignant ; c'est en modifiant leur propre attitude pédagogique que les enseignants parviendront à réaliser la coordination romande.

M. Amman rappelle ensuite le souci qu'il a eu de faire constamment passer l'information, pour que tous soient renseignés sur ce qui se passait à Lausanne. A ce propos, il évoque les enquêtes établies à l'intention du corps enseignant jurassien sur la base desquelles un mandat ferme et précis lui était donné. C'est ainsi qu'au début de mai, le rapport de la Commission de CIRCE II était définitivement mis au point, puis accepté par la conférence des chefs de DIP. La première phase des travaux se terminait.

Il s'agit maintenant de préparer les programmes proprement dits. A cet effet, dix sous-commissions comprenant deux collègues de chaque canton seront prochainement constituées pour les disciplines suivantes : mathématiques, français, géographie, histoire, biologie, dessin, travaux manuels, travaux à l'aiguille, éducation musicale et éducation physique.

Les commissions d'histoire, de géographie et de biologie délègueront deux membres chacune pour former une sous-commission d'environnement. Il en ira de même pour les commissions de dessin, travaux manuels et travaux à l'aiguille qui délègueront également deux membres pour former une nouvelle sous-commission d'activités créatrices.

Les représentants de la DIP et les présidents des associations professionnelles d'enseignants du Jura se réuniront prochainement pour nommer les vingt délégués auxquels le Jura a droit.

Pour M. Amman, l'aboutissement de la première phase des travaux de CIRCE II peut être considéré comme un succès. Aucune option n'a été prise ni en faveur ni en défaveur d'aucune des tendances qui se sont manifestées. Des divergences de conception ont retardé les travaux mais ces derniers semblent maintenant devoir avancer rapidement, avec l'introduction échelonnée des nouveaux programmes, taillés à la mesure de l'enfant romand. Et le rapporteur de conclure que, dans la délégation jurassienne, entre représentants des autorités et des enseignants, il règne un climat serein et sans méfiance qui contraste parfois avec celui d'autres délégations.

7. Rapport présidentiel

Si l'assemblée générale 1973 a été organisée sous la forme d'une demi-journée, c'est que la majorité des collègues les demandaient. C'est à la suite de plusieurs remarques que le comité entreprit une consultation de tous les membres. En voici les résultats :

- sur les 260 questionnaires envoyés, 73 réponses nous sont parvenues (env. 28 %) ;
- la demi-journée a été approuvée par 57 voix contre 16 ;
- l'après-midi l'a emporté par 38 voix contre 19 ;
- l'idée d'une conférence incluse dans le programme a été approuvée par 26 voix contre 17, plusieurs collègues ayant suggéré un débat plutôt qu'une conférence.

Ces résultats sont clairs : il semble aujourd'hui que l'on a de moins en moins de temps à consacrer à toutes les questions touchant la collectivité ; il reste à espérer que, la majorité des membres étant satisfaite, les assemblées seront à l'avenir encore d'autant mieux fréquentées.

Mon rapport sera bref ; il comportera 4 parties : le rapport « Changer l'école », le CARESP, CIRCE II, l'activité du comité.

Le rapport « Changer l'école »

Après le congrès SPJ de Bienne le 2 décembre, le comité a décidé également d'envoyer à la DIP les résolutions de notre section au sujet de « Changer l'école ».

Récemment, le directeur de l'Instruction publique, M. Simon Kohler, nous a répondu : « Nous pouvons vous informer que des contacts ont déjà eu lieu entre le comité de la SPJ d'une part, et notre direction d'autre part, à propos des thèses du rapport « Changer l'école ». Lors des discussions futures, il est de toute évidence que nous tiendrons compte, dans la mesure du possible, de tous les avis qui seront exprimés à ce sujet. »

Il ne nous reste plus qu'à attendre la suite des événements...

Le CARESP

Les deux premiers bulletins que le CARESP a sortis vous auront renseignés sur les buts et les activités de cette association faite.

Depuis novembre 1972, une demi-douzaine de séances ont eu lieu à Lausanne, auxquelles notre comité s'est chaque fois fait représenter.

Les principaux problèmes discutés ont été :

- ceux de CIRCE II,
- le rapport du GROS,
- la création d'une fédération romande des enseignants,
- les relations avec d'autres associations (SPR, KOSLO, CROCES, GRETI),
- l'année sabbatique ou congé d'étude,
- la formation continue,
- l'introduction de l'étude d'une 2^e langue,
- la maîtrise de classe, le cahier des charges du maître,
- les relations avec la Conférence des chefs de DIP de Romandie et du Tessin.

Ces séances se déroulent dans une atmosphère détendue, dans un esprit romand. Il est très intéressant d'apprendre ce qui se passe dans d'autres cantons, notamment au point de vue :

- structures scolaires : nouvelles tendances,
- conditions de travail du maître,
- traitements,
- perfectionnement des maîtres, etc...

Toutefois, il est parfois difficile d'harmoniser les points de vue, étant donné les nombreuses divergences entre les 6 cantons ; d'où un certain manque d'efficacité.

Le CARESP a tenu sa première AD le 14 février 1973 ; trois collègues y représentaient la SBMEM : M^{lle} Françoise Wust de Bienne et MM. Gérard Piquerez de Delémont et André Grüter de Tramelan. Les 3 résolutions qui ont été votées ont été envoyées à la Conférence des chefs de DIP de Romandie et du Tessin.

Récemment le CARESP a sollicité une entrevue avec cette dernière conférence.

C'est la volonté du CARESP de faire de la coordination une réalité. Mais il veillera à ce que cette coordination soit suffisamment souple, laissant aux cantons une certaine marge de liberté qui ne devrait pas nuire aux enfants migrants. Il est contre une cristallisation qui empêcherait toute évolution, toute réforme future.

CIRCE II

Dans la première phase de ses travaux, CIRCE a été amené à discuter de problèmes très importants de structures scolaires. Ce fait inattendu (puisque CIRCE avait mandat de s'occuper uniquement de programmes) nous a surpris avec la rapidité de l'éclair : le 28 décembre, donc peu avant Nouvel An, je recevais une lettre urgente du président du CARESP, demandant à la SBMEM de prendre position, dans les 10 jours !!! sur les questions suivantes :

- structure : 6 + 3 ou 5 + 4 ?
- degrés 5 + 6 : observation ou pré-orientation ?

« Légèrement » paniqué, le comité s'est réuni d'urgence et a estimé que des problèmes d'une telle importance méritaient au moins une assemblée générale extraordinaire ! Malheureusement les délais étaient trop courts et la seule solution restait une consultation rapide par collège. Les résultats de cette dernière ont tout de même été assez éloquentes pour permettre au comité d'en dégager une position bien définie : sauvegarder à tout prix notre école secondaire jurassienne, tout en suivant attentivement les réformes et expériences en cours un peu partout en Suisse.

A propos de ces 2 consultations, bien des collègues m'ont avoué n'y avoir rien compris ! On peut les excuser en partie, mais il est grand temps de prendre conscience de ces problèmes, d'autant plus que la réforme de l'école secondaire semble maintenant se dessiner avec précision sur le plan suisse.

L'activité du comité

Comme vous avez pu vous en rendre compte, les questions à étudier sont nombreuses ; le comité est très chargé. Pré-occupé par la coordination romande, il n'a pas eu le temps d'aborder les problèmes particuliers à la section, comme par exemple la **révision de nos statuts**.

A ce sujet, la situation actuelle est la suivante : nous, section jurassienne, n'avons pas de statuts depuis plusieurs années. Il n'existe qu'un projet, non daté, qui n'a jamais été approuvé par l'assemblée générale. La question est d'autant plus urgente que des problèmes de relation avec d'autres associations se posent : SEB, SPJ, maîtres professionnels, etc...

Prochainement la SPJ, actuellement considérée comme commission pédagogique, se transformera en syndicat ; une révision des statuts est sur le point d'aboutir ; il conviendra, à ce moment, de définir les relations SPJ-SBMEM.

Une deuxième tâche du comité serait d'assurer l'information de tous les membres sur les travaux dans les différentes commissions où nous sommes représentés.

Sensibiliser le corps enseignant aux problèmes actuels et l'encourager à la participation, qui devrait être naturelle, voilà un souhait qui nous tient particulièrement à cœur.

8. Nominations statutaires

L'assemblée ratifie les nominations de :

- M^{lle} H. Wüst (Bienne), M. Piquerez

(Delémont) et A. Grüter (Tramelan) comme délégués du CARESP ;

— M. Pierre Keller (Tavannes), comme membre d'une commission de lecture de CORMEP pour un nouveau manuel romand de français.

9. Divers et imprévus

a) M. Roger Fiechter, de St-Imier, proteste énergiquement contre la retenue d'une partie des salaires du corps enseignant et ceci pour des raisons techniques. Il demande en outre qu'on discute et qu'on vote une résolution demandant au comité d'étudier la possibilité pour la section de se retirer de la SPJ et de la SPR puisqu'il existe maintenant le CARESP.

Pour ce qui est de la première partie de l'intervention, réponse est donnée par M. Adatte, de Porrentruy. Celui-ci explique longuement que ce blocage technique tient à la votation du 1^{er} juillet et que si la loi est acceptée, le montant retenu sera versé aux ayants droits avec effet rétroactif. De toute façon, les « lésés » peuvent faire requête contre cette mesure et l'Office du Personnel fera les avances nécessaires.

Une longue discussion s'engage à propos de la seconde partie de l'intervention de M. Fiechter. Prétextant des « flottements » apparus entre les deux sociétés à propos de CIRCE, les uns envisagent un retrait de la SPJ. Ils craignent qu'en raison de l'effectif plus important des enseignants primaires, ils se voient majorisés sur certains points importants. D'autres sont d'un avis résolument opposé. Certains n'écartent pas la possibilité de créer une section dans le cadre de la SPJ, surtout si celle-ci a l'intention de se transformer en syndicat. Finalement, l'assemblée décide de régler l'affaire parallèlement à la confection des nouveaux statuts de la section jurassienne de la SBMEM.

b) M. Paul Müller souhaite que les membres du comité soient à l'avenir défrayés et gratifiés d'un jeton de présence. Quelques collègues sont du même avis que lui ; d'autres, par contre, estiment qu'il faut savoir faire preuve d'un certain dévouement. Toutefois, rien ne peut être entrepris par l'assemblée, ce problème financier n'ayant pas été inscrit à l'ordre du jour.

c) M. J.-P. Moeckli demande ce que fera la SBMEM en matière de propagande pour la nouvelle loi sur les salaires et la votation du 1^{er} juillet. Le comité jurassien n'a pas étudié la question en détail. Cependant, on apprend qu'une action de la SEB est en préparation et que le comité cantonal SBMEM

s'occupe lui aussi de cette même question. En tout cas, les membres de la SBMEM reçoivent la consigne de ne

négliger personne, en raison de l'incertitude du scrutin, le vote par procuration étant possible.

Le centre de perfectionnement du corps enseignant jurassien

Exposé de M. Willy Jeanneret

Le directeur du Centre de perfectionnement du Jura s'attache tout d'abord à rappeler les grandes lignes du décret gouvernemental du 16 septembre 1970 sur le perfectionnement. Puis il définit les grandes tâches du Centre qui sont surtout d'organiser des cours offrant aux maîtres l'occasion de se recycler ou de poursuivre leur formation. Le

Centre doit collaborer avec les associations d'enseignants notamment dans la détermination des besoins. Enfin, le directeur du Centre fait appel aux enseignants pour qu'ils fassent part de leurs suggestions pour l'organisation de cours en 1974 et plus spécialement pour la semaine officielle de juin 1974.

Le président : Pour le comité :
R. Gurtner M. Joly

Comité de la SBMEM, section jurassienne

Président : M. Roland GURTNER, maître secondaire, rue Albert Anker 11, 2500 **Bienne**. Tél. privé : (032) 6 59 37 ; école : (032) 2 25 04.

Vice-président : M. André Grüter, maître éc. prof., Combe Aubert 7, 2700 **Tramelan**. Tél. privé : (032) 97 54 23 ; école : (032) 97 47 84.

Secrétaire correspondance : M. Jean-Daniel Henzi, maître secondaire, Champs Saliers 5, 2710 **Tavannes**. Tél. privé : (032) 91 29 21 ; école : (032) 97 16 47.

Secrétaire des verbaux : M. Maurice

Joly, maître secondaire, Grand-Rue 155, 2720 **Tramelan**. Tél. privé : (039) 97 61 24 ; école : (032) 97 42 14.

Caissier : M. Pierre Leuthold, maître secondaire, rue Agassiz 9, 2610 **St-Imier**. Tél. privé : (039) 41 43 13 ; école : (039) 41 21 54.

Asseseurs : M^{lle} Marlène Villars, maîtresse secondaire, rue Paul-Charmillot 14, 2610 **St-Imier**. Tél. école : (039) 41 21 54. M. Jean-Pierre Béchir, maître secondaire, Le Pacot, 2608 **Courte-lary**. Tél. privé : (039) 44 16 90 ; école : (039) 44 12 44.

Assemblée annuelle de la SJMG

A l'école normale de Porrentruy

C'est dans les nouveaux bâtiments de l'Ecole normale de Porrentruy que s'est tenue l'assemblée annuelle de la SJMG. Comme un cours de patinage artistique avait lieu juste avant la séance, le comité espérait qu'une bonne fraction des 47 participants au cours prendrait part à la séance. Ça n'a pas été le cas, la participation aux décisions a été conforme aux années passées, c'est-à-dire une quinzaine de personnes pour une société qui groupe plus de 250 enseignants ! Les enseignants font-ils confiance à un comité « restreint » ? Y avait-il coïncidence avec d'autres séances importantes ? Monsieur Gérard Tschoumy, ancien professeur d'éducation physique à l'Ecole normale et président d'honneur de la SJMG, dit qu'il valait mieux 47 participants à un cours et 15 à l'assemblée, que le contraire... !

La séance fut ouverte par M. Jean Rérat, président, qui salua les personnes présentes et particulièrement MM. Girod, inspecteur, et Berberat, directeur de l'Ecole normale et représentant de la municipalité de Porrentruy en tant que responsable du dicastère des sports, et Tschoumy, président d'honneur.

Après avoir donné la liste des personnes excusées, le président donna la parole à M. Berberat, directeur de l'Ecole normale.

Sport à l'école normale

M. Berberat apporta les vœux de la municipalité et se dit heureux d'accueillir une assemblée d'enseignants dans le bâtiment de l'EN. Il fit part de ses regrets de ne pouvoir accueillir des enseignants pour des cours de sport ; c'est en effet une lacune incompréhensible de la belle réalisation de Porrentruy : l'inexistence totale d'installations (halles,

terrains, bassin de natation) permettant d'assurer la formation des instituteurs dans le domaine si important de l'éducation physique. Les instituteurs formés ne disposent pas de connaissances suffisantes pour transmettre l'éducation physique aux élèves qui leur sont confiés. Les activités « Jeunesse et Sport », dont le programme est alléchant, sont interdites aux futurs enseignants. Les « miettes » que laisse l'Ecole cantonale à l'Ecole normale quant à l'utilisation des 2 halles, ont contraint les clubs sportifs de la communauté des élèves de cesser toute activité. On imagine le trou que cela laisse dans l'occupation des loisirs des élèves...

« Un esprit sain dans un corps sain », plus que jamais la doctrine est de mise, mais où va-t-on la mettre en pratique si cela n'est même plus possible à la source. Les statistiques le prouvent : le suicide ne se connaît pas chez les personnes qui ont l'occasion de pratiquer régulièrement le sport !!! Un beau slogan politique... mais qui ne devrait pas s'arrêter aux discours électoraux !

Seule une construction d'urgence permettra de résoudre les problèmes aigus posés à l'Ecole normale et aux futurs enseignants jurassiens.

M. Berberat termine en ces mots : « Puisse l'intérêt que vous (= SJMG) témoignez pour notre établissement en y tenant vos assises annuelles, se transformer en appui enthousiaste pour nos réalisations sportives de demain. »

Après son allocution, M. Berberat invite les participants à visiter le bâtiment et à prendre un apéritif à l'issue de l'assemblée.

Partie administrative

1. Le secrétaire se trouvant actuellement en Bolivie, le procès-verbal de la dernière assemblée (1972) n'a pas pu être récupéré. Le président nous donne un résumé de la séance sur la base des notes qu'il possédait.

2. **Rapport du président.** M. Jean Rérat fait un tour d'horizon de l'année écoulée.

La SJMG désire devenir une association indépendante, elle devra réviser ses statuts ; les relations de la SJMG avec l'association cantonale bernoise n'étant qu'administratives (paiement de cotisations annuelles !), le comité pense que la section y gagnerait en s'autogérant. La question sera étudiée en 1974. Le président remercie les écoles qui acceptent d'abriter nos cours, les moniteurs qui y fonctionnent, et « l'eau du moulin » M. Girod, inspecteur, pour sa participation active dans l'organisation des cours. Il

remercie aussi ses collègues du comité : M. Otto Borruat, caissier depuis 1962, qui fit un excellent travail et remplit sa tâche avec conscience ; M. Otto Borruat, malheureusement, nous a fait part de sa démission en tant que caissier.

3. **Rapport du chef technique.** M. Jean-René Bourquin, chef technique, commente l'activité 1973 ; la participation aux cours a été réjouissante : elle atteint 32 participants par cours en moyenne ! Les enseignants se forment, les installations devront suivre ! Un seul cours a été annulé, le football ; vu que le phénomène se produit depuis quelques années, le chef technique ne portera plus de cours de football à son programme 1974.

M. Bourquin pense que le succès des cours est dû à la plus large information qui a été faite auprès des enseignants (presse corporative et jurassienne). Le programme 1974 sera chargé : 15 cours figurent au programme. Objectif de l'année : aucun cours renvoyé, sauf cas de force majeure.

Le programme détaillé paraîtra dans la presse et sera transmis aux écoles. M. Bourquin remercie M. Girod pour son travail dans l'organisation des cours.

4. 10^e Championnat scolaire jurassien d'athlétisme à Macolin.

L'organisateur, M. Yves Monnin, Biemme, étant absent, il a chargé M. Girod de nous lire le rapport ; la participation a été importante : 37 filles et 50 garçons ; cette participation record est due à la mixité des concurrents et au dédoublement possible des installations de Macolin.

M. Michel Bourquin, Reconvilier, demande que l'on introduise le boulet 5 kg. au lieu du 4 kg. au championnat ; M. Girod lui répond que l'ordonnance cantonale prévoit le 4 kg. pour les examens de fin de scolarité, mais que rien n'empêche les organisateurs d'introduire le 5 kg. au championnat (qui est la « finale » des examens de fin de scolarité). Le président demande si l'Association jurassienne d'athlétisme (AJA) ne pourrait pas s'occuper des futurs athlètes de pointe décelés et sélectionnés sur une grande échelle grâce aux examens de fin de scolarité. C'est essentiellement une question d'information réciproque, la SJMG fera parvenir le programme et les résultats du championnat scolaire d'athlétisme à l'AJA.

En 1974, il n'y aura pas de championnat scolaire d'athlétisme vu que nous sommes dans l'année longue ; les prochains championnats auront lieu en juin 1975, à Tavannes vraisemblablement.

5. **Comptes.** Lu par le caissier et le président, le rapport 1973 est approuvé par l'assemblée.

6. **Admissions, démissions.** A ce jour, on note 20 démissions et 12 admissions, ce qui porte l'effectif de la société à 259 membres.

7. **Election du comité.** Elu pour deux ans en 1972, le comité ne doit pas être réélu. Cependant il faut repourvoir le poste du caissier (démissionnaire) et du chef de presse (non repourvu en 1972).

M. Gérard Chiquet, Porrentruy, accepte le poste de caissier et est acclamé par l'assemblée ; M. Otto Borruat, Courtelary, accepte le poste de chef de presse. Ainsi, le comité est reconstitué au complet.

8. **Budget 1974.** Les cotisations de la SSMG vont augmenter de 5 francs, elles passeront de 9 francs à 14 francs. La cotisation SJMG passera de 12 à 20 francs et 30 francs pour les couples. Le surplus d'augmentation par rapport à la SSMG permettra à la SJMG de s'autogérer et de financer elle-même une partie de ses cours. Elle avait recours jusqu'ici aux deniers de la DIP. Le budget est accepté par l'assemblée.

Le problème des cotisations non rentrées est le serpent de mer du caissier : certains membres peu consciencieux n'ont pas encore payé depuis 4 ans ! Mais la société, elle, a dû payer la cotisation de ces membres à la SSMG !

Le président propose les mesures suivantes à appliquer dorénavant :

1. Envoi du bulletin de versement habituel. 2. Remboursement. 3. Lettre de rappel. 4. Exclusion du membre de la SJMG.

9. **Allocution du président d'honneur.** M. Gérard Tschoumy remercie tout le comité et regrette de voir si peu de participants à l'assemblée. Il regrette surtout l'absence de certains maîtres d'éducation physique à l'assemblée et à la liste des membres de la SJMG. Il faudra prendre garde que la date de l'assemblée ne coïncide pas avec d'autres manifestations importantes dans le Jura. Il transmet ses bons vœux à la section.

10. **Divers et imprévis.** M. Burger, Delémont, relève que certains enseignants de Delémont suivront un cours pour l'utilisation des laboratoires de langues durant la semaine de perfectionnement de juin 1974 et ne pourront de ce fait pas s'inscrire au programme alléchant de la SJMG ; il demande s'il ne serait pas pos-

sible de répéter un de ces cours durant les vacances d'été. M. Bourquin, chef technique, lui répond que la chose n'est guère possible vu le programme très chargé en 1974, mais que l'école a reçu le programme des cours « J+S » 1974, dont le programme très complet permettra certainement de couvrir les vœux de certains enseignants delémontains ; il se déclare surpris que les enseignants de Delémont n'aient pas reçu d'informations à ce sujet de la part de leur direction. Au moment où l'espoir de voir enfin un peu de sport s'esquisser en la ville de Delémont, il serait bon qu'à la source on transmette les programmes annoncés.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 18 h. 15.

SJMG

Le traditionnel cours de ski

Un changement

Le traditionnel cours de ski de la SJMG aura lieu les **samedi 26 et dimanche 27 janvier 1974**. Il n'aura plus lieu aux Savagnières comme par le passé, mais à **Charmey (FR)**. Cette station gruyérienne en pleine expansion a retenu l'attention de M. Henri Girod, inspecteur de l'éducation physique et celle du comité technique de la SJMG. La visite de la station, de ses installations et le contact avec ses responsables ont été concluants : les réservations ont été faites. D'autres arguments militent en faveur de ce choix : proximité de la station fribourgeoise avec le Jura, accès routier aisé, installations à grand débit, complexe sportif enviable (bassin de natation couvert, salle de gymnastique...); nous pensons que les participants(tes) apprécieront une « baignade » après le ski !

Voilà la nouvelle station rapidement présentée. Si vous désirez en savoir davantage, une seule solution : **inscrivez-vous !**

Renseignements pour l'inscription

Lieu, dates : Charmey (FR), 26 et 27 janvier 1974.

Déplacement : en car (billet collectif) ; l'horaire sera communiqué ultérieurement aux participants(tes).

Logement : Hôtel Bellevue, dortoirs; petit déjeuner, év. souper samedi

Frais : déplacement en car ; logement ; pension ; remontées mécaniques ; entrée piscine ; (divers...). Les dîners du samedi

et du dimanche, en principe, seront pris au restaurant de la station supérieure de la télécabine. **Il faut réserver** ce(s) repas si vous le(s) désirez (car chacun(e) peut aussi emporter le pique-nique... encombrant ?). **Pour les réservations, voir bulletin ci-dessous !**

Indemnités : une indemnité forfaitaire par participant(e) ; déduction faite des indemnités, chacun(e) devra supporter une somme de Fr. 50.— (environ, ceci pour votre budget).

Inscription : jusqu'au **8 décembre 1973**, en utilisant le bulletin ci-dessous auprès de **Henri Girod, inspect. de l'éduc. physique, 2533 Evillard** (le nombre de participants(tes) sera limité à 40).

Rédacteur de la rubrique jurassienne :
Henri Reber, Fuchsenried 16,
2504 Bienne, tél. (032) 41 11 92.

BULLETIN D'INSCRIPTION (à retourner jusqu'au **8 décembre 1973 au plus tard**, à **Henri Girod, inspecteur, 2533 Evillard, tél. (032) 6 88 58**).

Nom, prénom (M^{me}, M^{lle}, M.) : _____

Profession : _____

Lieu où l'on enseigne : _____

Domicile : _____

Rue : _____

Tél. : _____

Repas de midi :

samedi 26.1.74 OUI * NON *

dimanche 27.1.74 OUI * NON *

(OUI = réservez-moi un dîner)

(NON = je prends le pique-nique)

Désire être assuré(e) : OUI * NON *

Membre de la SJMG : OUI * NON *

(en cas « d'avalanches » d'inscriptions, priorité sera donnée aux membres de la SJMG)

(* souligner ce qui convient)

Lieu, date : _____

Signature : _____

Valais

Organisation de l'année scolaire

En mars de cette année, le Conseil d'Etat du canton du Valais a établi un règlement relatif à l'organisation de l'année scolaire.

Objectifs du règlement

- Unifier les mesures ayant trait à l'organisation de l'année scolaire.
- Leur donner la souplesse nécessaire aux adaptations dictées par les besoins locaux ou régionaux.
- Avancer les détails de postulation d'engagement, de résiliation, etc...
- Permettre une organisation plus rationnelle de l'enseignement.

Son contenu

- La fixation de la durée de l'année scolaire est du ressort des communes, sous réserves des dispositions de la loi sur l'instruction publique.

- Les congés hebdomadaires ont lieu en principe durant les après-midi du mercredi et du samedi. Les communes qui pour des raisons majeures voudraient fixer le congé hebdomadaire à un autre moment de la semaine, doivent en faire la demande au Département de l'Instruction publique.
- La répartition hebdomadaire des cours doit répondre aux exigences d'une pédagogie bien comprise. Pour éviter le surmenage scolaire, le programme journalier doit être conçu en fonction des qualités intellectuelles et physiques des élèves.
- Les vacances de Noël et de Pâques ainsi que les congés de la Toussaint, de carnaval, de Pentecôte sont fixés annuellement par le DIP.
- En plus des congés susmentionnés, les écoles ont droit à 4 jours de congé supplémentaires que les commissions scolaires peuvent accorder selon les besoins de l'économie ou les contingences locales.

6. Les communes peuvent être autorisées à supprimer les congés de Toussaint et de carnaval ou à réduire les vacances de Noël ou de Pâques au profit d'autres congés à accorder en regard des situations particulières.
7. Aucune suppression de jours de congé n'est toutefois autorisée pour permettre une ouverture retardée ou une clôture anticipée de l'année scolaire.
8. Le régime des congés et des vacances doit être harmonisé dans les communes réunissant plusieurs ordres d'enseignement.
9. Le plan de scolarité des communes doit être adressé au DIP pour le 10 juillet.
Il doit contenir :
 - la durée de l'année scolaire ;
 - les dates des congés et des vacances ;
 - les permutations et compensations des jours de congé.
10. Les candidats à l'enseignement doivent faire parvenir leur postulation aux autorités scolaires communales pour le 15 juin.
11. Le Conseil communal communique ses décisions aux intéressés pour le 10 juillet.
12. Les décisions de l'Exécutif des communes sont susceptibles de recours au DIP dans les 20 jours.
13. Les résiliations d'engagement, pour de justes motifs, doivent être faites de part et d'autre pour le 1^{er} mai.
14. Les dates d'examen sont fixées par le Département.
15. Vacances et congés pour la scolarité 73/74 :
 - Toussaint : du 31 octobre à midi au 4 novembre inclus.
 - Noël : du 22 décembre à midi au 6 janvier inclus.
 - Carnaval : du 23 février à midi au 27 février inclus.
 - Pâques : du 10 avril à midi au 22 avril inclus.
 - Pentecôte : lundi 3 juin. *V.D.*

Rédacteur de la rubrique valaisanne :
 Vincent DUSSEX, Petit-Chasseur 66,
 1950 Sion, tél. (027) 2 47 32.

Divers

Indice suisse des prix à la consommation à fin avril 1973

	Indice général sept. 1966 = 100	Alimentation	Boissons tabacs	Habillement	Loyer	Chauffage éclairage	Aménagement et entretien du logem.	Transports	Santé et soins personn.	Instr. et divertissem.
Septembre 1966	100,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Octobre 1972	130,7	125,4	124,0	123,2	155,1	136,3	114,8	127,7	136,5	120,1
Novembre 1972	131,8	125,5	124,4	123,2	159,6	139,4	114,8	128,0	136,5	120,2
Décembre 1972	132,5	126,7	124,4	125,9	159,6	140,1	114,8	128,0	136,5	120,2
Janvier 1973	134,0	128,3	124,4	125,9	159,6	143,5	114,8	133,8	136,5	124,9
Février 1973	134,9	128,7	129,4	125,9	159,6	146,3	114,8	135,3	136,5	130,7
Mars 1973	136,0	129,1	129,4	130,5	159,6	144,3	118,3	135,4	139,2	130,7
Avril 1973	136,3	128,9	129,4	130,5	159,6	142,8	120,1	135,6	143,1	130,6
Mai 1973	137,3	127,5	130,6	130,5	164,9	150,2	120,1	136,5	143,1	131,2
Juin 1973	138,3	128,3	130,6	132,2	164,9	157,8	120,1	136,7	143,1	131,2
Juillet 1973	138,5	128,4	130,6	132,2	164,9	161,5	120,1	136,9	143,1	131,2
Août 1973	139,0	129,6	134,5	132,2	164,9	159,0	120,1	136,9	143,1	131,9
Septembre 1973	140,2	129,0	134,5	136,3	164,9	167,4	122,0	136,8	146,5	131,9
Octobre 1973	143,1	130,7	134,5	136,3	164,9	204,0	122,2	137,4	147,4	131,9

L'indice suisse des prix à la consommation, calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, s'est inscrit à **143,1 points** à la fin octobre 1973 (septembre 1966 = 100). Il a ainsi progressé de 2,1 % depuis la fin de septembre (140,2) et de 9,5 % par rapport au niveau de la fin octobre 1972 (130,7). La hausse de 2,1 % de l'indice général en octobre a été essentiellement déterminée par la montée en flèche des prix de l'huile de chauffage, prix qui ont dépassé respectivement de quelque 45 % et 122 % les niveaux atteints à la fin du mois précédent et un an auparavant. En ce qui concerne les autres marchandises et les services, les fluctuations de prix ne se sont pas notablement écartées de celles qu'on constate d'habitude en octobre. Dans les groupes de l'alimentation, l'indice des légumes s'est établi à un niveau supérieur à celui de la fin du mois précédent. Ont en outre légèrement augmenté les prix des œufs, de la viande, du riz, des pâtes alimentaires, des pommes de terre ainsi que des fruits. Des prix en hausse sur la benzine ont fait sentir leur influence dans le groupe des transports et communications et des relèvements de tarifs pour les travaux des médecins dans quelques cantons ont eu des effets sur le groupe de la santé et des soins personnels.

Services publics, nov. 73.

Les équivalences internationales de diplômes dans l'enseignement supérieur

Le nombre des personnes qui font des études supérieures dans d'autres pays que le leur est passé de 107 500 en 1950-1951 à un chiffre presque quatre fois plus élevé, 429 000, en 1967-1968. Cette estimation porte sur 114 pays et environ 95 % des étudiants inscrits dans des établissements à l'étranger. De même, le nombre des bourses d'études offertes à des étrangers, qui était de 15 000 en 1948, atteignait à peu près 250 000 en 1966-1967.

Ceci en dépit d'une série d'obstacles : l'absence ou l'insuffisance d'informations sur la nature et l'organisation des études supérieures dans divers pays, qui se fait particulièrement sentir en cette période de réforme quasi générale ; la complexité de certains systèmes d'enseignement ; le découpage des matières d'étude en disciplines ou domaines, qui varie sensiblement d'un pays ou d'un système à l'autre, un exemple particulièrement frappant étant le domaine dénommé « éducation » ; la confusion provenant des conceptions très diverses de l'éducation post-secondaire dite « libérale » et des études générales par rapport aux études spécialisées.

Mais c'est en ce qui concerne les études techniques, technologiques et pédagogiques que la situation est la plus confuse car la complexité de certains systèmes se double souvent d'une grave pénurie d'informations. Or, ce sont précisément les domaines les plus importants pour les pays en voie de développement. A titre d'exemple, en 1966-1967 et pour 100 pays, 47,7 % soit près de la moitié des étudiants étrangers étaient inscrits en sciences (sciences exactes et naturelles, sciences de l'ingénieur, médecine, sciences agricoles).

L'internationalisation de la coopération dans le domaine des équivalences des diplômes et des études n'en est qu'à ses

débuts : en dehors des déclarations d'intentions relatives aux équivalences souvent comprises dans les accords culturels, les accords existant entre des Etats et exclusivement consacrés à ce problème sont rares et ont presque toujours été conclus entre des pays ayant des régimes d'études supérieures similaires et une langue commune (l'Espagne et l'Amérique latine, par exemple).

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'action de l'Unesco en vue de résoudre le problème des équivalences. Un nouvel ouvrage, intitulé **Les études supérieures : présentation comparative des régimes d'enseignement et des diplômes**, vient de paraître dans la collection « Etudes sur les équivalences internationales de diplômes ». Il comprend, pour chaque pays ayant un système d'enseignement supérieur, un résumé succinct — de deux à neuf pages — des caractéristiques principales des régimes d'enseignement et des diplômes. Dans la plupart des cas, ce résumé se présente en deux parties : une description des régimes d'études supérieures, dont les étapes fondamentales sont mises en relief, complétée d'un tableau

schématique indiquant la durée des études par domaine ; et un lexique des principaux types de diplômes.

L'importante introduction de M. Jean Guiton, qui précède ces études par pays, analyse l'histoire des accords internationaux en matière d'équivalences et expose les principaux aspects du problème. L'auteur, ancien directeur adjoint du département de l'éducation de l'Unesco, distingue ainsi plusieurs questions particulières embrassées sous le terme générique d'équivalence : conditions d'accès à différentes étapes des études supérieures d'étudiants étrangers ayant atteint différents niveaux d'études ; réintégration dans leur pays des étudiants ayant fait des études à l'étranger en vue d'exercer une profession ou de poursuivre leurs études, reconnaissance de grades ou titres acquis par un étranger en vue de l'exercice d'une profession dans le pays d'accueil. Parmi les objectifs des autorités universitaires ou politiques intéressées en ce domaine, on compte l'encouragement ou la régularisation de la mobilité de la main-d'œuvre, et la rationalisation de l'utilisation des ressources humaines et des ressources en matière d'éducation supérieure.

Unesco Presse 09/73.

Contrôle des films pour enfants

Début novembre a eu lieu à Zurich une première journée d'étude, organisée par la Communauté suisse de travail jeunesse et mass media, (AJM), sur les questions concernant l'âge d'admission des enfants et des adolescents dans les cinémas. Sous la direction de Hanspeter Stalder, secrétaire de l'AJM, 30 représentants des commissions cantonales chargées du contrôle des films pour enfants ont discuté de problèmes actuels se rapportant à leur travail.

Sur le plan psycho-pédagogique, les participants ont étudié la mise au point de critères d'évaluation ; sur le plan de

l'administration et de l'organisation, ils ont examiné les moyens d'améliorer la coopération entre les cantons.

Cet échange d'expériences a fait apparaître bien clairement la tendance à une réduction des activités purement négatives, interdiction de certains films, et au développement des activités positives et stimulantes, recommandation des films spécialement intéressants pour les enfants et les adolescents. Les participants ont également demandé que soit davantage encouragée l'éducation cinématographique et l'éducation aux mass media dans les écoles.

VIENNENT DE PARAÎTRE :

J.-M. Thyne

Psychologie de l'apprentissage

Fr. 26.—

J. Muller

L'enfant psychotique et son adaptation familiale et sociale

Fr. 15.—

En vente en librairie et aux

Editions Delachaux & Niestlé

4, rue de l'Hôpital — 2001 Neuchâtel

Institut pour enfants faibles de vue et aveugles met au concours poste

d'enseignante pour classe primaire degré inférieur

Titres souhaités : brevet institutrice primaire et spécialisation. (Spécialisation en cours d'emploi possible).

Date d'entrée en fonction : 7 janvier 1974 ou date à convenir.

Faire offre manuscrite avec curriculum vitae à la direction de l'Asile des aveugles — Avenue de France 15 — 1004 Lausanne

Département de la prévoyance sociale et des assurances

SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ
26, rue St-Martin, 1001 Lausanne

Postes au concours

Institut pour enfants faibles de vue et pour jeunes aveugles, Lausanne

Enseignante pour classe de degré primaire inférieur

Ecole ASA, Henniez

Enseignante pour classe d'handicapés mentaux semi-scolarisables

Pour tous renseignements, prière de consulter la « Feuille des avis officiels » du 23 novembre 1973.



Enseignement programmé

Le Minitutor est un petit appareil électronique conçu pour l'enseignement programmé. Comme dans un « vrai » ordinateur, les réponses aux questions sont données par un « stylet électrique ». Toute une variété de programmes ont été créés pour lui, soit : Lingua Latina I - III, English Grammar I - II, Grammaire française I - III, Deutsche Grammatik I - III, Calcul I - VI, Calcul binaire, Géographie : Europe, Entraînement de la perception visuelle, Entraînement de la perception spatiale, Signaux routiers, Code de la route, Histoire I - III, Mécanique I, * Acoustique, Optique, Electricité, * Théorie musicale, Orthographe française * Cours moyen (* en cours de préparation).

Il est également très facile de réaliser des programmes soi-même.

PHILIPS S.A.
Techniques Audio et Vidéo
1196 Gland
Téléphone (022) 64 21 21



PHILIPS

Grand choix de matériel pour la confection de transparents et de diapositives

Feuilles transparentes, idem acceptant l'écriture à la machine, rouleaux de pellicule transparente, cinq sortes de stylos feutre minces et épais, feuilles spéciales pour encre de chine, lettres à décalquer, feuilles auto-collantes pour la coloration des transparents, cadres, charnières, planche à dessin spéciale pour l'élaboration des transparents, couteau spécial, cassettes, classeurs, chemises pour le rangement des transparents.

Pour réaliser des dias : Appareil de reproduction instamatic en mallette, diapositives spéciales pour écriture à la machine ou à la main, et de F. Guignard « Manuel du rétroprojecteur » tout ce qu'il faut savoir sur les transparents, leur fabrication, leur emploi, etc...

- Notre grand choix comblera tous vos désirs
- Commande sans risque, droit de retour garanti
- Importante remise de quantité

Bon pour brochure illustrée avec liste de prix « Software »

Nom

Adresse



PETRA AV 2501 Biel-Bienne
Silbergasse 4, rue d'Argent
Tel. 032 - 3 06 09

Une tenue correcte avec le support UNI BOY

Maintenant avec deux ans de garantie !



Moins de déformations de la colonne vertébrale, de fatigue des yeux.

Meilleure tenue des cahiers grâce à la tenue tranquille.

Economie de place sur les tables, plus de livres qui tombent par terre.

Le modèle 70 est encore plus confortable et silencieux et diffère nettement de toutes les imitations.

Prix école **Fr. 6.—** (10 + 1 gratuit).

En ville en vente chez les papeteries, grands magasins et jouets Weber.

Demandez une documentation et les avis aux parents chez le distributeur général :

BERNHARD ZEUGIN, matériel scolaire, 4242 DITTINGEN (BE), tél. 061/89 68 85

BON

Je vous prie de m'envoyer un échantillon gratuit UNI BOY et des avis aux parents.

Adresse :

L'Ecole Pestalozzi d'Echichens-sur-Morges

met au concours le poste de

chef du secteur éducatif

responsable d'organiser et de diriger l'action éducative de plusieurs groupes de garçons débiles légers, caractériels.

Entrée en fonction : le 1^{er} avril 1974 ou date à convenir.

Les candidats sont priés d'adresser avant le 20 décembre 1973 une offre de service manuscrite, avec curriculum vitae, certificats et prétentions de salaire au **président du comité de l'Ecole Pestalozzi, 1111 Echichens-sur-Morges.**

Les candidats qui désirent visiter la maison peuvent s'adresser à Monsieur Jean-Jacques Karlen, Ecole Pestalozzi, 1111 Echichens, tél. : (021) 71 32 35.



L'Arlequin Lausanne

Librairie-Papeterie

**Jeux éducatifs
Matériel
didactique**

Bd de Grancy 38

Places de parc

**Etre à l'avant-garde du progrès
c'est confier ses affaires à la**

Banque Cantonale Vaudoise

qui vous offre un service personnel,
attentif et discret.

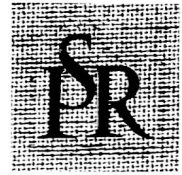


Bibliothèque
Nationale Suisse
3003 BERNE

1820 Montreux 1

J.A.

bulletin



bibliographique

dédié aux parents, au personnel enseignant et à tous les comités des bibliothèques

publié par la Commission pour le choix de lectures destinées à la jeunesse et aux bibliothèques scolaires et populaires

Supplément au N° 38 de l'« Educateur », 70^e fascicule, 5^e feuille, 7 décembre 1973 SPR.

Membres de la commission :

M. Hugues Feuz, St-Martin (Ne), reponsable	H.F.
M ^{me} J. Gauthey, Le Vaud, présidente	J.G.
M ^{me} N. Mertens, Vandœuvres	N.M.
M ^{lle} C. Antille, Sierre	C.A.
M ^{me} J. Babey, Delémont	J.B.
M. Mce Evard, Fontainemelon	M.E.
M. B. Bugnon, Le Jordil (Fr)	B.B.
M. A. Chevalley, sortant, Lausanne	A.C.

Editorial

32 ans, c'est un bail. Il est temps de passer la main. Je ne puis le faire sans une pensée reconnaissante envers tous les anciens — disparus ou démissionnaires — envers les collègues actuels aussi dont la gentillesse a permis que notre

commission demeure une véritable équipe. Notre comité de lecture s'est enrichi récemment d'un sang nouveau. Le Bulletin bibliographique de la SPR est en bonnes mains. A vous, chers collègues qui êtes des amis, bon courage et bon vent !

A. Chevalley.

I. Ouvrages destinés aux enfants de moins de 10 ans

De l'OSL, Zurich 1973, 13,5 × 21 cm, nous avons reçu :

Le Parapluie de Corinne, par Henriette Gibelin, couv. en coul. et ill. au trait de Pierre Bataillard, 24 pages.

La petite Corinne désire un beau parapluie que sa maman lui refuse... jusqu'au jour de Noël. Son rêve comblé, elle maudit le beau temps, puis, impatiente, l'emporte ouvert sous le soleil.

Cette brochure, écrite avec humour, est à colorier. 6 ans. A. C.

Le Bal de la Coccinelle, par Marthe Palanque, couv. et ill. de Jacques Perrenoud, 24 pages.

Coccinelle est invitée au bal de la pleine Lune par son amie la Cigale. Voulant se parer pour la circonstance, elle cherche de l'aide, mais n'essuie que refus. Enfin, une araignée consent à l'arranger. Au bal, elle danse avec le prince des Scarabées. Quantité d'animaux, petits et grands, à deux ou à quatre pattes, sont présents ; même le renard et le loup. La réjouissance est totale.

Excellents dessins de J. Perrenoud. Brochure pour enfants de 7 ans. A. C.

La Revanche de la Cigale, par Georges Nigremont, couv. et ill. de Mick Muller, 24 pages.

Excellente idée que de partir de la fable « La Cigale et la Fourmi » pour montrer qu'il est bon de taire la rancune. Ainsi vient au secours de la reine des fourmis épuisée la cigale que la trop amasseuse avait renvoyée sans rien. Un grillon et une libellule participent à cette bonne action. Pour 8 ans. A. C.

Un Œuf noir te regarde, et autres récits, par Gabriel Deblander, couv. et ill. de Ruth Guignard, 28 pages.

1. Les poules peuvent être des farceuses ; telles celles qui glissent un œuf de cane parmi ceux qu'a pondus Cotte.

2. Emmanuel est au lit avec une jambe cassée. Pour se distraire, il avise trois cailloux blancs qu'il a gardés et projette d'en bombarder les moineaux de la cour. Un caillou, un second... mais les titis se sont envolés. Il va lancer le troisième quand il aperçoit un pauvre pierrot qui ne peut partir. C'est qu'il a, lui aussi, une patte brisée. La pitié renaît et l'enfant se ravise.

3. Dans « La maison vide », deux souris grises cherchent de quoi manger. Mais deux souris blanches, récemment adoptées par les enfants, s'y opposent. C'est la bataille durant quoi les grises deviennent blanches de farine, et les blanches noires de charbon. Un qui a bien ri, c'est Graou le chat ! Cette brochure, qui se peut colorier, est pour les enfants de 8 ans. A. C.

L'étrange Aventure de Véronique, par Isabelle Dérioux, couv. et ill. de Monique Badet, 32 pages.

« L'est un beau château... » celui dont rêve Véronique, une fillette qui entreprend un étrange voyage à travers bois et prairies, sources et rochers, en la compagnie de Jeannot lapin, de fleurs capricieuses et d'un prince charmant. 8-9 ans. A. C.

Les Mémoires d'un Chien, par Claude Bois, couv. et ill. de Danielle Nussbaumer, 32 pages.

Le chien Danyco raconte ses aventures, ses déplacements, ses joies et ses tristesses, ses rapports avec ses maîtres, ses contacts avec d'autres animaux. C'est parfois un peu... simplet et l'écriture est parfois lâche.

Excellents dessins « classiques ». 8-9 ans. A. C.

La Mélodie de l'Arrosoir, par Aloïs Küchler, adaptation de Max Bolliger, trad. de Fr. Rostan. Couv. et ill. de Hanny Fries, 24 pages.

On nous prévient que ce récit puise son inspiration dans un numéro du clown Dimitri (« La Fleur »).

Un vieil homme face à une plante unique qui refuse de fleurir. Il verse un arrosoir, deux arrosoirs d'eau. Rien. Il essaie d'amener le liquide par une conduite en caoutchouc. Inutile. Mais voici que l'eau s'arrête... Le vieux souffle alors dans le tuyau : musique de flûte ; puis dans l'arrosoir : musique de trompette. Et la fleur s'ouvre, pourpre. Bonheur ! Très jolie histoire pour enfants de 9 ans. A. C.
(Pour d'autres OSL, voir 2^e partie.)

Peter Pan, par Walt Disney, d'après J.-M. Barrie. Ed. Hachette, Bibliothèque rose, Paris 1973. Ill. par Walt Disney. 12 × 17 cm. 182 pages.

Le monde enchanté de Walt Disney à la portée de tous les petits qui suivront Peter Pan au pays imaginaire. Ils y découvriront la fée Clochette, les jolies sirènes, les gentils Indiens, les enfants perdus, mais aussi le terrible capitaine Crochet et ses pirates qui feront courir de grands dangers à Peter et à ses amis. Ceux-ci réussiront pourtant à sauver la fille du chef indien et à la ramener au camp.

Une originalité à signaler : le texte du récit est écrit sur les pages de gauche, les pages de droite retraçant l'histoire en images tirées du film de Walt Disney. Le livre fait donc la transition entre la bande dessinée et la lecture proprement dite. J. B.

Des éditions de L'École des Loisirs, 11, rue de Sèvres, Paris-6^e, nous avons reçu les dix titres ci-après :

a) **L'Arbre, le Loir et les Oiseaux**, par Lela Mari, 21,5 × 21,5 cm. 32 pages, année 1973. FF 14.—

Aucun texte : seulement de grands dessins en double page qui se déroulent comme un film. La nature se réveille, le loir en fait autant. L'arbre se pare, les oiseaux arrivent que le rongeur épique. S'édifient les nids à l'abri du feuillage dense... Puis l'année décline, l'arbre se dépouille, les oiseaux s'en sont allés. C'est l'arrière-automne, viennent les premiers froids et le loir s'enroule pour dormir. Le cycle est bouclé. Dès 3 ans. A. C.

b) **Farfelettis**, par Andrée Clair et Béatrice Tanaka, 19 × 20 cm. 24 pages, année 1973 (coll. Chanterime). FF 8.50.—
Ce sont dix ravissantes comptines, toutes originales, que les parents prendront autant de plaisir à faire entendre à leurs jeunes enfants que ceux-ci à les écouter tout en parcourant la très belle imagerie que constituent les dessins aux somptueuses couleurs. Dès 4 ans. A. C.

c) **Léo**, par Robert Kraus, imagerie de José Aruego, 23 × 32 cm. 32 pages, année 1972. FF 20.—

Léo est un enfant tigre retardé : il ne sait ni lire, ni écrire, ni dessiner ; de plus, il ne parle pas. Son père est au désespoir et le harcèle. Sa mère est patiente et c'est elle qui a raison : soudain, Léo s'épanouit. Il faut donc savoir attendre... Peu de texte, de grands dessins en couleur, juste ce qu'il faut pour des enfants de 5 ans. A. C.

d) **Théodore et le champignon parlant**, par Léo Lionni. 23 × 28 cm. 32 pages. FF 20.—

Théodore est un mulot qui vit dans une souche de chêne avec un lézard, une grenouille et une tortue. Se croyant inférieur à ses amis, Théodore cherche à se faire valoir, ce qu'il obtient quand il découvre un champignon à chapeau bleu et qui parle. Dès lors, il n'est plus assez d'honneurs pour notre mulot, jusqu'au jour où la terre se couvre de champignons semblables qui font « Quip ! » Dès 5 ans. A. C.

e) **Pilotin**, par Léo Lionni. 23 × 28 cm. 32 pages. FF 20.—
Parmi des milliers de poissons rouges, un noir, Pilotin. Les poissons de couleur sont attaqués, beaucoup sont mangés, tandis que Pilotin gagne les grandes profondeurs. Là, que de merveilles ! Mais il finit par s'ennuyer, tout seul. Heu-

reusement, il découvre une colonie de poissons rouges apeurés. Pilotin leur indique comment serrer les rangs pour figurer ensemble un poisson énorme que nul n'osera attaquer. Il devient leur guide et justifie ainsi son nom. Dès 5 ans. A. C.

f) **Ratatatam**, par Peter Nickl et Binette Schroeder, année 1973. 22 × 27,5. 32 pages. FF 18.—

C'est l'histoire d'un modèle réduit de locomotive qu'un garçon inventif, Hercule Poiplume, a conçu. Cette locomotive, toute blanche, a nom Ratatatam. Convoitée par le directeur d'une usine, elle s'échappe, fait connaissance avec divers pays, divers climats, avec la mine. Mais gare ! De vraies locos sont lancées à sa poursuite ; elle leur échappe astucieusement et finit par rejoindre Poiplume, son créateur.

Ce texte devra être commenté par les grands. L'illustration est une réussite.

Dès 5 ans. A. C.

g) **Un Sou pour voir**, par Harve et Margot Zemach. 20,5 × 22,5 cm. 48 pages, année 1973. FF 18.—

Deux frères, l'un roublard et l'autre bon à rien, entreprennent un long voyage aux fins de capturer un cyclope et de gagner de l'argent en le montrant dans une cage. Mais c'est le roublard qui est pris et sert d'attraction à ceux qui n'ont qu'un œil.

Moralité : L'objet de la curiosité diffère pour chacun, ou : Tel est pris qui croyait prendre !

Dès 5 ans. A. C.

h) **Grégory et Dame Tortue**, par Laurent de Brunhoff, 15,5 × 22 cm, année 1973. 64 pages. FF 12.50.

Dame Tortue a pour ami son voisin Grégory le lapin. Celui-ci, qui possède une machine volante et perforante, propose à la tortue un voyage ayant pour but la Vallée des Arbres à musique. A travers une série d'aventures, ils y parviennent. Là règne le Cheval-tout-seul, maître d'un territoire magique où sont deux lacs odorants, des arbres aux fleurs envoûtantes et nombre d'animaux musiciens.

Un conte pour enfants de 7 ans et plus. A. C.

i) **Le Pommier de Perloupette et autres contes**, par Jacqueline Held, images de Maurice Garnier. 15,5 × 22 cm, année 1973. 64 pages. FF 12.50.

Le premier conte montre deux enfants désobéissants que le loup vient prendre en l'absence de leurs parents. Comme l'animal, ils convoitaient des pommes. Mais tout s'arrange pour le mieux.

Le second récit concerne la vache Zéphirine, tellement rêveuse qu'on l'a surnommée Guette-la-Lune. Ce ruminant ne se met-il pas en tête de voler comme la libellule ? Et pour cela de s'astreindre à un régime. Après un essai raté avec deux cerfs-volants, Zéphirine a la satisfaction suprême, passagère d'une fusée, d'arriver sur la Lune, où elle est encore !

La troisième histoire met en scène un jeune phoque gourmand qui en a assez du poisson servi par madame sa mère. Ce qu'il veut, c'est du baba au rhum. Comment il parviendra à ses fins, nous vous le laissons découvrir.

Charmantes illustrations. Pour jeunes de 7 ans. A. C.

j) **Bon Cœur et Mauvaise Tête**, par Jean Alessandrini, 15,5 × 22 cm, année 1973. 64 pages. FF 12.50.

Quatre royaumes vivent une menace réciproque d'invasion. Mais intervient heureusement le bon docteur Pharmago, aidé dans sa médecine par l'initiative de la princesse Mauvaise Tête et par la bonne volonté du prince Bon Cœur. Ajoutons que ce conte d'inspiration scientifique, où apparaissent même des robots, est catalogué pour jeunes de 7 ans, ce qui nous paraît un peu tôt. Mais l'imagination trouve son compte et les noms choisis pour les personnages sont amusants. A. C.

II. Ouvrages destinés aux enfants de 10 à 16 ans

Aventures

Aventure sur Mars, par Juste Pithon. Ed. OSL. Zurich 1973. Couv. et ill. de Freddy Huguenin. 13,5 × 21 cm. 32 pages. Nous sommes au XXI^e siècle. Les engins interplanétaires sont au point. Le professeur Howard et trois de ses disciples explorent Mars. Ils y font des découvertes stupéfiantes dans des villes souterraines où un dernier Martien-robot les épie. Toutes sortes de mécaniques sont à la disposition de cette race éteinte. A croire que l'imagination de ces êtres bizarres dépasse — ou dépassait — la nôtre.
Dès 12 ans. A. C.

Le second Pont de la Rivière Kwaï, par Jacqueline Leyvraz. Couv. et ill. de Pierre Bataillard, Zurich, OSL. 1973. 32 pages.

Une jolie histoire convenant à Noël. Le jeune Francisco, orphelin, est placé chez des gens durs dont le fils, à peu près idiot, lui en fait voir de toutes les couleurs. Francisco n'a qu'un ami, le brave Giovanni.

Mais pourquoi « le pont de la rivière Kwaï » ? C'est que Francisco a eu connaissance de ce film. Alors, pour lui, le vieux pont vermoulu qui relie le village au hameau qu'il habite et le torrent sauvage qui coule au-dessous, c'est son Kwaï et sa passerelle. C'est là qu'il vaincra ses ennemis. Or, cet exploit menace de se produire au moment de la messe de Noël.

Récit plein de cœur et d'un intérêt soutenu. Dès 12 ans.
A. C.

Temps d'été, Temps d'aimer, par Nicole Ciravegna. Ed. Hachette (Coll. Ariane), Paris 1973. Ill. couv. de Guy Maynard. 19,4 × 11,8 cm. 222 pages, Fr. f. 10.—

Cette nouvelle collection dirigée par la grande Jany Saint-Marcoux, connue des jeunes filles par ses nombreux romans dont « Pour qu'un cœur batte encore » (Ed. G. P. Coll. Olympic), reste le meilleur, devrait connaître le succès. Elle cherche à offrir des romans d'amour aux adolescentes en évitant les poncifs du genre : mièvrerie, action irréaliste, héros mi-hommes mi-dieux, etc.

Vanina, jeune fille enthousiaste rencontre Noël, un garçon doux, taciturne, assez mystérieux. Deux êtres qui vont s'occuper d'un enfant de cinq ans surnommé Babou la Terreur que ses parents avaient laissé à la communauté pour travailler. Vous avez compris le « happy end » de ce roman.

Nicole Ciravegna, professeur à Marseille, n'en est pas à son coup d'essai ; pensez à « Le Colchique et l'Etoile » (Magnard, Coll. Fantasia), « La Rue qui descend vers la Mer » (idem).

En bref, un bon roman récréatif, des personnages attachants, un moment de lecture agréable. Filles dès 13 ans.
M. E.

La Machination, par Christian Grenier. Ed. G. P. Rouge et Or (Coll. Olympic), Paris 1973. Ill. de Daniel Dupuy. 15,5 × 20,5 cm. 186 pages. Grand Prix de littérature pour la jeunesse de la Communauté radiophonique des programmes de langue française 1972.

Nous sommes à Paris en 2313. Douze milliards d'humains peuplent la Terre qui est organisée en Monde-unifié et dirigée par un président unique. La télévision est tridimensionnelle. Une société mondiale, la S.A.T.R.I., détient le monopole de tous les moyens de transports. Elle produit 800 millions d'appareils individuels chaque année. La guerre à la poussière est gagnée. Les ménagères ne s'arment plus de brosses et de balais. Elles enclenchent des dépoussiéreurs qui ronronnent doucement.

Or donc, en 2313, Lionel Kancel, jeune cosmonaute de 17 ans, est appelé à effectuer un vol expérimental sur Lumi 1, appareil devant lui permettre de dépasser la vitesse de la lumière. Il pousse son vaisseau jusqu'à un million et demi de km/sec. Alors, tout à coup, c'est la panne, à 27 milliards de km de la Terre. Les aventures commencent avec la découverte d'une planète inconnue, Alti, habitée par des anciens Terriens ayant échappé au désastre de l'Atlantide... Plus de 13 ans. J. B.

Histoire et biographies

Crazy Horse, Héros de la Prairie, par Georges Fronval. Ed. F. Nathan, Paris 1972. Diffusé par J. Mühlethaler, Genève. Ill. par Jean Marcellin. 31 × 23,5 cm. 64 pages.

Cette série compte déjà quelques réussites dont Sitting Bull, Buffalo Bill, Geronimo, Kit Carson, Les Pionniers du Rail. Elle est une source de référence pour les enfants qui s'intéressent plus particulièrement à la conquête de l'Ouest.

L'auteur, Georges Fronval, lauréat du Prix Francis Parkman 1971, a réuni sur Crazy Horse une documentation riche et variée et a su mettre en évidence les qualités de ce chef rude et courageux. Il place son héros épris de justice dans la défense des droits des opprimés. 10-12 ans. M. E.

Austerlitz, par Claude Manceron. Ed. Laffont (Coll. Plein Vent), Paris 1973. 21 × 13,2 cm. 247 pages.

Est-ce vraiment un roman historique ? A vrai dire, c'est un véritable traité de stratégie, un récit enthousiaste, précis, qui situe d'une part la bataille dans le contexte politique et militaire de l'époque et qui, d'autre part, fait revivre par le détail toutes les phases de l'empoignade entre Français et Alliés.

Evitant le ton docte du manuel et dépassant l'anecdote, ce livre de Claude Manceron s'adresse à des lecteurs que Napoléon intéresse. A partir de 13 ans. M. E.

III. Bibliothèques populaires

Romans et nouvelles

Séquences (Nouvelles), par Bernard-Paul Cruchet. Ed. de La Pensée universelle, Paris 1973. 13,5 × 18 cm. 192 pages. Fr. f. 20.35.

C'est avec le plus grand intérêt que j'ai lu les nouvelles de ce jeune auteur. B.-P. Cruchet aime ses personnages. Il les regarde vivre, puis entre en eux, et cette proche sympathie lui permet de leur attribuer des propos et des sentiments vrais. Dans cette trentaine d'« histoires » règne une simplicité de ton qui m'enchant. Qu'il s'agisse des vignerons et de leur vin, d'employés à la retraite, de journalistes et d'hommes à tout faire, mais d'une grande dignité — tel cet Emile Vattier, dit le Creux — qu'il soit question d'un trio d'amis inséparables, de gens snobs, de moribonds même, toujours on retrouve cette sensibilité qui situe l'écrivain très proche des êtres par lui créés. Beaucoup de tendresse, mais aucune mièvrerie ; une tendresse qui d'ailleurs n'exclut pas l'humour.

Quelques-unes des dernières nouvelles sont des contes où interviennent le mystère et l'insolite ; où l'on perçoit aussi une douce malice et un sourire narquois. Donc un talent certain et divers. J'ai aimé tout cela. A. C.

Les Hommes de Bonne Volonté, par Jules Romains. Ed. Le livre de poche, Paris 1973. 16,5 × 11 cm. 285 pages.

Ce moment tant attendu est arrivé : la parution intégrale de l'œuvre remarquable de Jules Romains : Les Hommes de Bonne Volonté. Cette grande fresque qui s'étend sur un quart de siècle, de 1908 à 1933 quant au sujet, de 1932 à 1947 quant à la publication des 27 volumes formant l'ensemble de l'œuvre. Pour la plupart d'entre nous Jules Romains, c'est le théâtre, Knock par exemple ou le roman si drôle que sont « Les Copains ». Qui s'est attaqué à la lecture complète de « Les Hommes de Bonne Volonté », ce tableau complet des mœurs, des idées, de l'évolution sociale, politique et militaire du début de notre siècle ? La publication en livres de poche va combler cette lacune. Les titres parus : « Le Six Octobre » et « Crime de Quinette ». M. E.

Poésie

L'Épine noire, par André Durussel. Ed. Susanna Heimgartner, Dorothea Kim, Fredi Murbach, Monique Laederach, Theo Ruff, Peter K. Wehrli (Collection de l'Arc-en-ciel), Zurich 1972. 14,5 × 20,5 cm. 37 pages.

André Durussel est un jeune poète, authentiquement vaudois, qui s'est fixé tout près de la nature à Hermenches, dans ce Jorat au climat rude. Cette nature l'inspire très fidèlement et cela nous vaut quelques poèmes chaleureux, simples, d'un langage poétique vivant, coloré, fait d'émerveillement et d'amour pour les choses et les gens de chez nous, tel ce poème intitulé « Vers le Ruisseau » :

Il y a vers le ruisseau
un saule
d'argent et d'eau
et des primevères
que le soleil
inonde de lumière.
Comme le fragile drap
d'un ourlet d'anémone
il claque
un geai s'envole
et les prèles s'étonnent
où poussent les sureaux.

Durussel, dans ses « Notes sur la démarche poétique » qui terminent son livre, dit ceci, au début : « Qu'est-ce que la démarche poétique, sinon une prise de conscience, puis la transmission d'un certain émerveillement, d'une certaine qualité de la vision du monde ? » et pour terminer « La démarche poétique peut-elle avoir un autre genre de nourritrice, un éblouissement plus pur que celui-là ? La beauté à travers ce qu'elle a d'oppressant ; en somme une tragédie. » Cette qualité de vision, Durussel nous la restitue aussi bien sur le monde extérieur que sur son monde intérieur, que l'on devine généreux, riche, fait d'une attente, de beaucoup d'amour, d'une certaine nostalgie, accompagné d'une recherche tenace, mais fructueuse, d'un langage poétique riche d'une belle promesse.

Un matin sur ton front

Un matin sur ton front
qu'effleurent les années
pareil au chant profond
des terres retournées
j'irai par les chemins nouveaux
bordés de jeunes trembles
jusque vers l'étang roux que d'autres rassemblent...
Passereaux de cendres dans la lune brûlée
est-ce moi
est-ce toi, sur la frêle balance
qui pourra retenir cette main qui s'avance
cet instant déchiré
au cri de la rosée ?

J. G.

Documentaires

Le Cinéma, Choix du Matériel et des Accessoires, par Michel et Jacques Babut du Marès et Ph. Van der Stichele. Ed. Gérard & Cie (Marabout-Spécial/Loisirs), Verviers, 1973, diffusion Spes, Lausanne. Ill. de dessins techniques, des tableaux et de coupures de films. 11,5 cm. × 18 cm. 128 pages.

Dissection de la caméra, boîtier, objectif, diaphragme, mise au point et distances, zoom, moteur, obturateur, accessoires, cellule photo-électrique, pied, parasoleil, filtre, émulsion, films noir et blanc ou couleurs, diverses caméras selon l'usage et l'expérience de l'amateur au professionnel, écran et projecteur, plus une liste de divers appareils en vente dans le commerce, voilà l'essentiel de ce petit livre bien fait qui est un guide précieux et sûr pour qui envisage de filmer.

A. C.

Baby Doll, par Tennessee Williams, trad. de Jacques Guicharnaud. Ed. Le Livre de Poche, Paris, 1972, (Ed. R. Laffont, 1956). Couv. ill. 11 × 16,5 cm. 192 pages. Nous avons ici le scénario dont Elia Kazan a tiré son film fameux. Baby Doll (bébé poupée) est une jeune femme

à cervelle d'oiseau. Elle est liée à un mari grossier par un contrat qui spécifie qu'elle demeurera vierge jusqu'à ses vingt ans qui approchent. Son époux, Archie Lee Meighan, supporte mal pareille abstinence, de même qu'il accueille mal la présence d'une vieille tante de Baby, la radoteuse Tante Rose. Archie court à la ruine lorsqu'un concurrent installe dans le voisinage une égreneuse à coton. Chez lui, tout le mobilier est emporté, sauf un berceau d'enfant. Furieux, il met le feu à la nouvelle installation dirigée par l'Italien Silva Vacarro, lequel ne tarde pas à repérer l'incendiaire. Sous prétexte d'entraide, il se rend chez les Meighan où, après bien des jeux de la part de Baby qui lui plaît, il s'en fait aimer. Archie est un violent, un être sans délicatesse. Il se démonte, perd tout contrôle de soi, s'arme d'un fusil, mais tire au hasard, tandis qu'arrive la police prévenue par sa femme. Il est emmené, cependant que les deux tourtereaux sont blottis dans un arbre.

Par la peinture des caractères, par de subtiles oppositions, cette œuvre est égale à tant d'autres du grand écrivain américain.

A. C.

Langue et littérature

On connaît et l'on apprécie la collection « **Thèmes et Textes** » créée par la Librairie Larousse (Université) et dirigée par MM. Jean-Pol Caput et Jacques Dumougin. Dans son format de poche (11 × 17 cm.), elle tente d'insuffler un esprit nouveau à l'étude des textes littéraires, même connus, en tenant compte des dernières conceptions de la critique analytique. Celle-ci se fonde de plus en plus sur des données scientifiques, sur des méthodes qui touchent à la linguistique, à la sociologie, à la psychanalyse, à l'histoire, suscitant ainsi des lectures diverses d'une même œuvre grâce à un éclairage différent.

De la Librairie Larousse et dans cette collection, nous avons reçu les huit titres ci-après dont les sous-titres marquent l'orientation :

« Rabelais, ou c'était pour rire » (144 pages), par Michel Butor et Denis Hollier ; — « Dom Juan de Molière, une dramaturgie de rupture » (288 pages), par Robert Horsville ; — « Les Caractères, de La Bruyère, bible de l'honnête homme » (224 pages), par André Stegmann ; — « Le Rouge et le Noir, de Stendhal, le roman possible » (240 pages), par Geneviève Mouillaud ; — « Le Père Goriot, de Balzac, écriture, structures, significations » (296 pages), par Pierre Barbéris ; — « Jarry, le monstre et la marionnette » (272 pages), par Henri Béhar ; — « Artaud, l'aliénation et la folie » (232 pages), par Gérard Durozoi ; — enfin « Le Mur, de Jean-Paul Sartre, techniques et contexte d'une provocation » (224 pages), par Geneviève Idt.

De quoi passionner les étudiants et toutes les personnes pourvues de goût littéraire à la recherche d'une compréhension non fragmentaire et d'une approche entièrement renouvelée d'un ouvrage lu peut-être distraitement autrefois.

A. C.

La Langue française, Histoire d'une Institution, par Jean-Pol Caput. Ed. Larousse (coll. « L. »), Paris, 1972. 15,2 × 21 cm. 320 pages.

L'auteur est aussi l'un des deux directeurs de cette collection « L. » qui va magnifiquement son chemin.

Ce volume porte en sous-titre « Tome I^{er} ». Il faut donc attendre une suite ; et l'attendre impatiemment (à moins que depuis...), car ce premier volet conduit de 842 à 1715, soit du Serment de Strasbourg (en plusieurs versions : latin classique, latin parlé, langue du temps, français du XI^e français moyen et français actuel) à la mort de Louis XIV. C'est un travail important qui établit un parallélisme entre l'évolution de notre langage et les faits historiques. L'auteur a eu raison de parler du français en tant qu'institution. Il montre l'influence des invasions, des Croisades, de l'Eglise, des œuvres poétiques, des guerres d'Italie, de la Réforme religieuse, de la Cour, de l'Académie, puis de Malherbe et de Vaugelas, de Port-Royal, des colonies, de la diplomatie. De nombreux textes de grammairiens et d'auteurs divers, souvent en désaccord, sont cités ; ils traitent du bon usage, du vocabulaire, du style et de l'élocution. Enfin, une bibliographie critique clôt cet ouvrage qui est une véritable somme.

A. C.